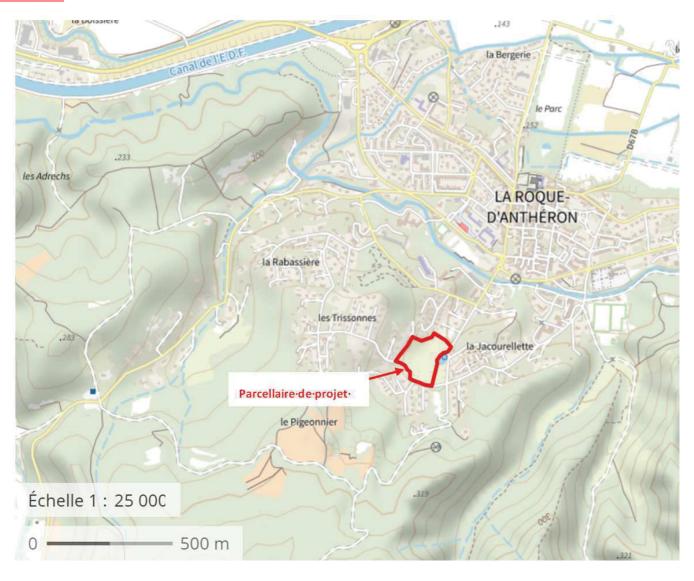
ANNEXE 1: Plan de situation



Complément ANNEXE 1 : Plan des parcelles cadastrales Rue du Pigeonnies FONT-CUBERTE Rue Jean Giono

ANNEXE 3: Photos du site de projet









Vue 3



Vue 4



Vue 5



Vue 6



Vue 7



Vue 8







ANNEXE 5: Plan des abords du site de projet



ANNEXE 6: Localisation du site de projet vis-à-vis des sites Natura 2000





<u>ANNEXE 7:</u> Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

L'aménagement du site du présent projet se fera selon les règles édictées par le règlement du PLU de La Roque d'Anthéron à savoir notamment :

- Le projet ne porte que sur la zone constructible « Zone UD ».
- La surface de parcellaire de projet concernée par le zonage de la zone inondable d'aléa fort à très fort ne sera ni défrichée, ni construite,
- Le ruissellement pluvial lié à la nouvelle imperméabilisation sera géré par l'implantation d'un dispositif de rétention composé de deux bassins.

En plus de ces préconisations définies dans le PLU, il est prévu de mettre en place les mesures compensatoires suivantes, notamment afin de limiter les incidences par le projet sur l'environnement.

1-Mesures de réduction en phase chantier

La SAS CHOPIN s'engage à prendre des dispositions particulières dans le but de sensibiliser les entreprises. Les préconisations suivantes en fixent les modalités:

- Le site sera clôturé, l'accès au site sera fermé en dehors des heures d'ouverture par une clôture et un portail sécurisés. Cette limitation de l'accès permettra d'éviter les usages polluants non autorisés (dépôts sauvages).
- Le schéma d'installation suivant permet de repérer les différents lieux stockage du matériel et d'engins ainsi que les sanitaires.



- Les travaux se feront uniquement le jour.
- Le plan de circulation suivant sera fourni aux entreprises. La vitesse de circulation indiquée sera limitée à 30 km/h.



- On veillera à ce que le matériel utilisé soit en bon état de marche et ne présente pas de fuite d'huile ou d'hydrocarbure. L'entretien des engins sera réalisé autant que possible dans les ateliers spécialisés des entreprises et non sur le site.
- L'approvisionnement en carburant se fera quotidiennement à partir de l'extérieur.
- Les engins seront équipés de kit anti-pollution. L'entretien et l'approvisionnement en carburant sera fait directement sur la partie recouverte d'enrobée actuelle,
- Aucun stockage de carburant (Hydrocarbures) sur le site,
- Le gros entretien des engins et leur lavage seront réalisés en dehors du site.
- Les flexibles hydrauliques des engins seront vérifiés et périodiquement changés.
- Des stocks de matériaux absorbants (0/4 ou poudre absorbante) seront présents sur le site, ainsi qu'un kit de dépollution.
- Les déchets de chantier seront évacués à une fréquence de 2 fois par semaine, vers les installations suivantes:
 - Les déchets dangereux et les emballages ayant contenu des produits dangereux seront évacués dans une installation de Classe 1.
 - Les déchets inertes Ces déchets devront être évacués dans une installation de Classe 3.
 - Les emballages, sauf ceux ayant contenu des produits dangereux, devront obligatoirement être valorisés par l'entrepreneur (décret n° 94- 609 du 13 juillet 1994). Le mode de valorisation est laissé au choix de l'entrepreneur, selon des critères de coût ou autres.
 - Les déchets ménagers et assimilés, non triés ou triés sur chantier mais non incinérables ou non recyclables seront évacués dans une installation de Classe 2. L'entrepreneur pourra également transporter ces déchets non triés à un centre de tri.
 - Les déchets incinérables pourront être transportés par l'entrepreneur à une installation produisant de l'énergie.
 - Les déchets valorisables pourront être transportés par l'entrepreneur à une installation de valorisation ou de recyclage.

- Il est rappelé que, conformément aux termes de la loi du 15 juillet 1975 et du règlement sanitaire départemental, le brûlage à l'air libre de déchets est strictement interdit.

2-Mesures de réduction en matière de lutte contre la pollution accidentelle

- En cas de déversement accidentel, la mesure suivante sera prise : la réponse à un déversement accidentel est immédiate et adaptée au liquide répandu, puis contenu avec le bon absorbant et selon la bonne méthode. Une grande quantité de produits existe pour absorber les produits accidentellement déversés. Il peut s'agir de feuilles de microfibres ou de poudres absorbantes.
- Si malgré toutes les précautions prises, des liquides polluants étaient accidentellement déversés sur le sol, le personnel a pour consigne :
 - de circonscrire immédiatement la pollution par épandage de produits absorbants et/ou raclage du sol en surface ;
 - d'évacuer les matériaux pollués vers des sites de traitement agrées conformément à l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994.

Afin de prévenir toute pollution par les Matières En Suspension, les eaux de lavage des engins ainsi que les eaux de ruissellement seront contenues et traitées dans un bassin de rétention.

3-Mesures d'évitement en faveur de la faune

 Positionner un balisage par barrière HERAS sera imposé à 5 mètres du tronc des chênes blancs mâtures situés en haut de mur afin de protéger leur système racinaire.



- Démantèlement des 10 ml de mur de pierres sèches en Octobre avec inspection, avant démolition, par un expert naturaliste.
- Le mur en pierres sèches conservé ne devra pas être enduit, ni consolidé afin de ne pas combler les interstices.
- Commencer les travaux de défrichement et de construction entre Septembre et la fin Février.
- La circulation sera, de préférence, limitée à 30 km/h.
- Les lampadaires devront être de type LED couleur « ambre » de puissance équivalente à 70 watts maximum et dirigés du mieux possible vers le sol, avec un cône réduit. Ils seront éteints entre minuit et 6 h du matin et seront équipés de détecteur de présence.

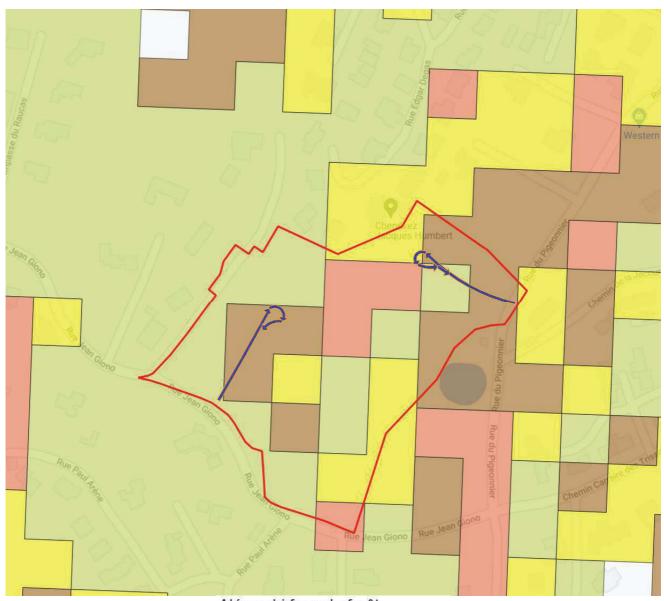
3-Prévention contre le risque feux de forêt

Les départs de feu se produisent majoritairement dans les zones de contact entre la forêt et l'activité humaine. Il paraît donc nécessaire de réduire ces zones d'interface, et notamment son linéaire, en adoptant un urbanisme dense et compact, en réduisant notamment « les dents creuses » et en limitant l'urbanisation linéaire et le mitage. Ainsi la politique de lutte contre l'étalement urbain rejoint sur ces points celle de la prévention des incendies de forêts.



Le parcellaire de projet ne présente pas d'interface entre le bâti projeté et les massifs forestiers.

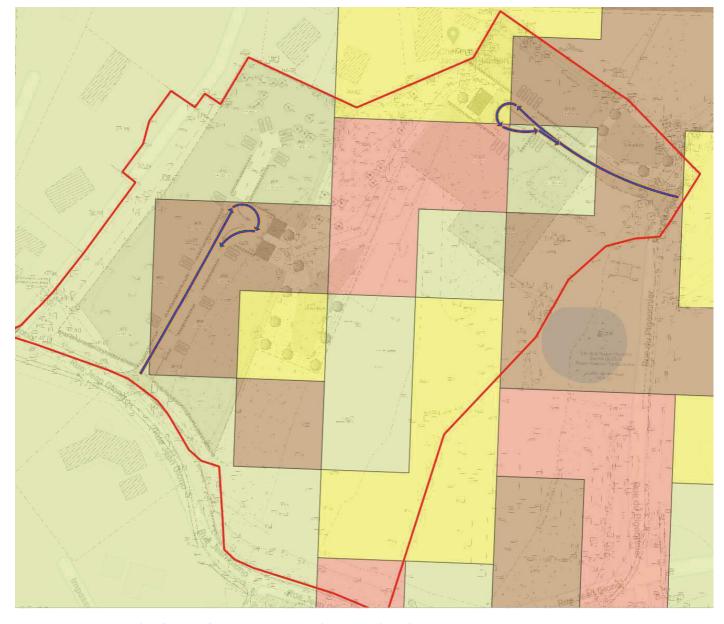
Le projet permet de densifier les zones d'habitat groupé actuelles en comblant une « dent creuse » dans cette zone, sans augmenter le périmètre à défendre.



Aléa subi feux de forêt

Aléa subi exceptionnel
Aléa subi très fort
Aléa subi fort
Aléa subi moyen
Aléa subi faible

Carte aléas feux de foret induit et subi (DDTM 13)



Carte aléas feux de foret induit et subi (DDTM 13) vis-à-vis du projet et des zones accessibles

De plus, compte tenu du risque feu de forêt présent sur le site de projet et ses abords (aléa faible à très fort) mais aussi l'accès des secours possible (largeurs de voiries suffisantes, possibilités de croisement et de demi-tour pour les véhicules de secours et ressource en eau accessible), le projet est compatible avec l'aléa très fort.

ANNEXE 8: Dossier d'évaluation des incidences au regard du réseau des sites Natura 2000

Projet·de·lotissement·de·15·lots·au·lieu-dit· «Font·Cuberte»

-·Commune·de·La·Roque·d'Anthéron·(13)·-

EVALUATION:DES: INCIDENCES:

au·regard·des·objectifs·de· conservation·des·sites· Natura·2000 (Art.·R414-23·C.E.)

Mars-2021



SAS-CHOPIN

Projet de lotissement de 15 lots au lieu-dit «Font Cuberte»

- Commune de La Roque d'Anthéron (13) -

EVALUATION DES INCIDENCES

au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 (Art. R414-23 C.E.)

Mars 2021



SAS CHOPIN

Ce dossier a été réalisé pour:

SAS CHOPIN

21, Av. de Verdun 13640 La Roque d'Anthéron

> Tél : Fax : Email :

> > Par:

Azuré tudes

1, Chemin de la Futaie 13770 Venelles

06 77 70 52 63

ariane.granat2@gmail.com

Version	Date	Terrain	Rédaction	Validation
1	20/12/2020	Ariane GRANAT	Ariane GRANAT	Ariane GRANAT

SOMMAIRE

1.	Introduc	tion	6
2.	Descript	ion du projet	7
2.1	. Situati	on	7
2.2	. Situati	on actuelle	7
2.3	. Descri	ption détaillée du projet	8
	2.3.1.	Phase projet	8
	2.3.2.	Phase travaux	16
3.	Localisat	ion du projet par rapport aux sites Natura 2000	17
3.1	. Les Pla	ın Nationaux d'Actions en faveur des espèces menacée	18
3.2	. Périm	etre d'inventaires	20
4.	La zone	d'influence	22
4.1	. Les mi	lieux et les espèces en présence	25
4.2	. Lien fo	nctionnel entre le site Natura 2000 et la zone d'influence	29
5.	Les sites	Natura 2000 susceptibles d'être affectés	30
5.1	. Le site	Natura 2000 ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour »	30
	5.1.1.	Présentation du site Natura 2000	30
	5.1.2.	Liste des objectifs généraux de gestion du DOCOB	30
	5.1.3. zone d'ir	Description des espèces d'intérêt communautaire présentes ou potentielles de la projet	
5.2	. Le site	Natura 2000 ZSC FR9301589 « La Durance»	39
	5.2.1.	Présentation du site Natura 2000	39
	5.2.2.	Hiérarchisation des enjeux de conservation	40
	5.2.1.	Liste des objectifs généraux de gestion du DOCOB	42
	5.2.2.	Description des habitats Natura 2000 présents dans la zone d'influence du projet.	44
	5.2.3. zone d'ir	Description des espèces d'intérêt communautaire présentes ou potentielles de la projet	
6. cons	•	des incidences directes, indirectes, temporaires ou permanentes du projet sur l'é des sites Natura 2000 concernés	
6.1	. Le site	Natura 2000 ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour »	51
6.2	. Le site	Natura 2000 ZSC FR9301589 « La Durance»	51
	6.2.1.	Incidences cumulatives avec d'autres projets du même maître d'ouvrage	51
	6.2.2.	Destruction ou perturbation d'espèces ou d'habitats d'espèces Natura 2000	51
7.	Proposit	ions de mesures d'évitement, d'intégration et de réduction	53
7.1	. Sur le	site Natura 2000 ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour »	62
7.2	. Sur le	site Natura 2000 ZSC FR9301589 « La Durance»	62
7 3	Surlas	autres espèces natrimoniales et/ou protégées	62

8. Conclus	sion	63
8.1. Prése	entation des méthodes ayant été utilisées pour produire l'évaluation	66
8.1.1.	Equipe de travail	66
8.1.2.	Références bibliographiques	66
8.1.3.	Consultations de spécialistes	67
8.1.4.	Investigations de terrain	67
8.1.5.	Méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques	70
8.2. Méth	node d'évaluation des incidences	70
8.2.1.	Nature des incidences	70
8.2.2.	Durée et type d'incidences	70
8.2.3.	Niveau des incidences	70
8.2.4.	Niveau de sensibilité des oiseaux et des mammifères	
8.3. Diffic	ultés techniques et scientifiques rencontrées	72
LISTE D	ES TABLEAUX	
Tableau 1 : Hak	bitats et espèces déterminants ZNIEFF « Chaîne des Côtes et Massif de Rogne	s »21
	oèces animales présentes sur le site ZPS FR9310069 « Garrigues de Lanço	
Tableau 3 : Les	enjeux de conservation des espèces de la ZSC « La Durance »	41
Tableau 4 : Hié	rarchisation des objectifs de gestion pour la ZSC « La Durance »	43
Tableau 5: Hab	oitats présents sur le site ZSC FR9301589 « La Durance »	44
Tableau 6 : Esp	oèces animales sur le site ZSC FR9301589 « La Durance »	50
	dences du projet sur les espèces animales d'intérêt communautaire de la zor	
Tableau 8 : Pr	oposition de mesures d'atténuation adaptées à la conservation des espère et les incidences résiduelles qui en résultent	eces d'intérêt
	pposition de mesures d'atténuation adaptées à la conservation des espèces es et les incidences résiduelles qui en résultent	
Tableau 10 : Ca	alendrier des investigations	67
Tableau 11 : Hi	iérarchisation des niveaux d'incidences	70
Tableau 12 : Hi	iérarchisation des niveaux de sensibilités	71
LISTE D	ES FIGURES	
Figure 1 : Plan	de situation	7
Figure 2 : Plan	de composition	9
Figure 3 : Boise	ement conservé et abattu par le projet	10
Figure 4 : Mur	conservé et démantelé par le projet	11

Figure 5: Extrait Zonage du PLU	12
Figure 6: Zone éclairée par le projet	13
Figure 7: Zone éclairée par le projet vis-à-vis des boisements conservés et du mur de pierres conservé	
Figure 8: Liste des arbres et arbustes préconisés par la LPO PACA	15
Figure 9 : Le projet par rapport aux sites Natura 2000	17
Figure 10 : Le parcellaire de projet par rapport au site Natura 2000 ZPS « Garrigues de Lançon et C alentour »	
Figure 11 : Le projet par rapport à la ZNIEFF de type 2 « Chaîne des Côtes et Massif de Rognes »	20
Figure 12 : La zone d'influence du projet	22
Figure 13 : Carte des habitats	23
Figure 14 : La séquence « Eviter Réduire et Compenser » appliquée à la biodiversité	53
Figure 15 : Mise en défend des secteurs d'intérêts écologiques –Phase travaux	55
Figure 16 : Localisation des points d'écoute pour l'avifaune les 18/01/2021 et 21/01/2021	68
LISTE DES PHOTOS	
Photo 1 : Boisement mixte	25
Photo 2 : Pinède de pins d'Alep	25
Photo 3 : Chênaie blanche	26
Photo 4 : Plantation de Chênes blancs truffiers	26
Photo 5 : Muret de pierres sèches	26
Photo 6: Broussailles	27
Photo 7 : Fossé pluvial partie aval	27
Photo 8 : Fossé pluvial- partie amont	27
Photo 9 · Rassin réservoir communal et sa cédraie	28

1. Introduction

La SAS CHOPIN a pour projet la création d'un lotissement de 1,26 ha (15 lots) sur parcellaire de 2,37 ha, dans le quartier « Font Cuberte» sur la commune de La Roque d'Anthéron dans les Bouches-du-Rhône.

Le projet est situé en dehors du réseau des sites Natura 2000.

L'objet du présent dossier est de vérifier la compatibilité de l'aménagement avec la conservation des habitats naturels et des espèces communautaires des sites Natura 2000 voisins.

2. Description du projet

2.1. Situation

Le parcellaire de projet se trouve sur la commune de La Roque d'Anthéron dans le département des Bouches-du-Rhône.

Plus précisément, au Sud du centre-ville de La Roque d'Anthéron dans le quartier « Font Cuberte» à l'intersection entre la Rue du Pigeonnier et la Rue Jean Giono. Il s'agit, au cadastre, des parcelles AP 129p, 76 et 131.

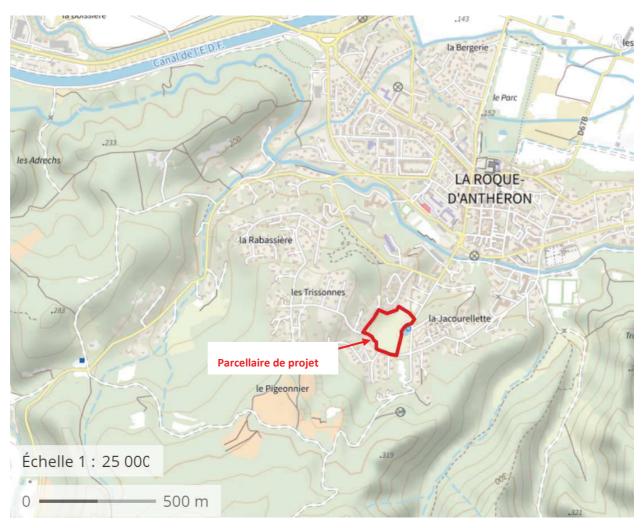


Figure 1 : Plan de situation

2.2. Situation actuelle

Le site de projet de lotissement (1,26 ha) se trouve en zone périurbaine entre le tissu urbain (immeubles) et le milieu naturel (vallon boisé).

Le parcellaire de projet (2,37 ha) est bordé :

- Au Sud, par des habitations individuelles,
- A l'Ouest, par des habitations individuelles,
- à l'Est, par la rue du Pigeonnier,
- et Nord, par la rue Jean Giono et des habitations individuelles.

Le site du projet est aujourd'hui occupé par :

- un boisement mixte de chênes blancs et pins d'Alep,
- une chênaie blanche.
- un ancien verger de pommiers,
- une jeune truffière,
- une pinède de pins d'Alep,
- un muret de pierres de 1,70 m de hauteur,
- un fossé pluvial.

2.3. Description détaillée du projet

2.3.1. Phase projet

La SAS CHOPIN prévoit la création d'un lotissement de 15 lots pour une surface de 1,26 ha comprenant :

- une zone inondable par ruissellements,
- un accès par le chemin existant depuis la Rue du Pigeonnier,
- un accès par le chemin existant depuis la Rue Jean Giono,
- 12 places de stationnement visiteurs,
- deux bassins de rétention infiltration,
- le raccordement aux réseaux communaux des eaux usées et des eaux pluviales,
- tous les espaces non affectés aux constructions, voiries, aires de stationnement seront traités en jardins privatifs,
- un règlement du lotissement qui imposera la plantation dans les jardins privatifs les essences préconisés par la LPO PACA (Cf. document de la LPO page 15),
- Des bornes lumineuses seront positionnées sur le cheminement piéton. Ces éclairages nocturnes seront de type LED « ambre » de puissance 40 watts maximum et dirigés du mieux possible vers le sol, avec un cône réduit. Ils seront éteints et équipés d'un détecteur de présence,
- Une vingtaine de candélabres qui éclaireront les voiries devront être de type LED couleur « ambre » de puissance équivalente à 70 watts maximum et dirigés du mieux possible vers le sol, avec un cône réduit. Ils seront éteints entre minuit et 6 h du matin et seront équipés de détecteur de présence,
- Ces éclairages seront néanmoins conformes à la réglementation en vigueur notamment pour les normes PMR.
- L'extinction de ces éclairages sera programmée à partir de minuit et le dispositif sera doté d'un détecteur de présence.



Figure 2 : Plan de composition



Figure 3 : Boisement conservé et abattu par le projet



- H Mur de pierres sèches conservé
- H Mur de pierres sèches détruit par le projet

Figure 4 : Mur conservé et démantelé par le projet

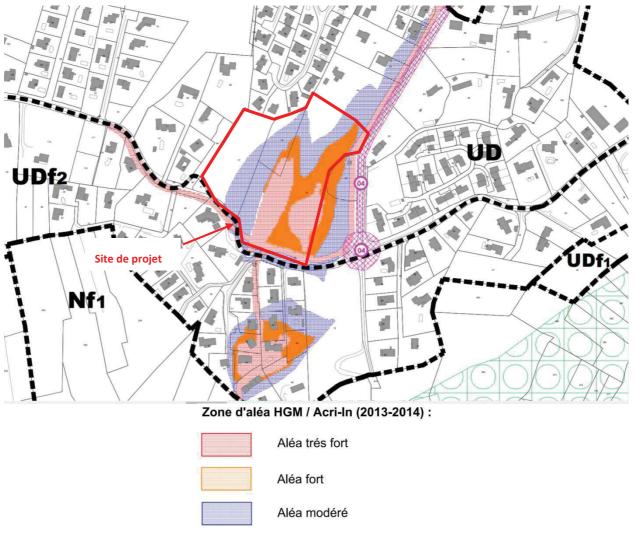


Figure 5: Extrait Zonage du PLU

Le parcellaire de projet se trouve à plus de 200 mètres d'un Espace Boisé Classé. Selon le critère hydrogéomorphologique, l'aléa du risque inondation par ruissellement sur le parcellaire du projet est de modéré à très fort en zone résidentielle à forte pente. Le site de projet est situé, en partie, en zone d'aléa modéré.

Au PLU, le site de projet ne fait pas parti d'une OAP.

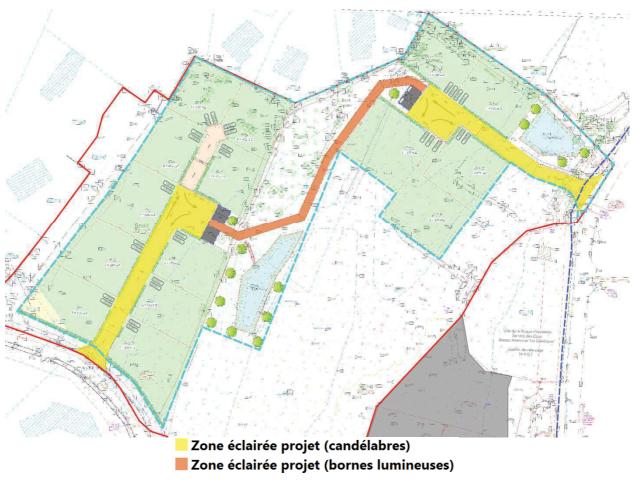


Figure 6: Zone éclairée par le projet

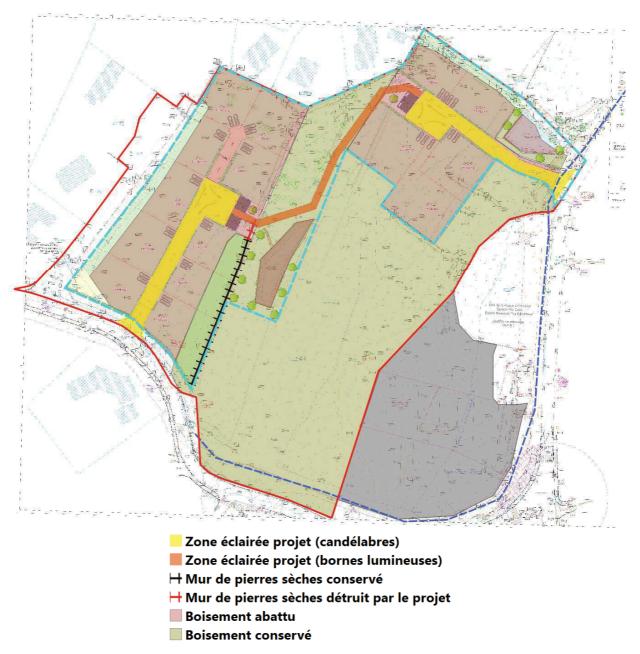


Figure 7: Zone éclairée par le projet vis-à-vis des boisements conservés et du mur de pierres sèches conservé

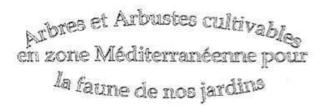
La zone éclairée par le projet se tiendra à plus de 5 mètres des arbres conservés et du mur de pierres sèches conservé.



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Délégation Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : Rond-point Beauregard – 83400 Hyères
Tél. 04 94 12 79 52- Fax 04 94 35 43 28 – courriel : LeastSteath – 115.11 (1911).





REFUGE LPO

Le choix des plantes pour nos jardins est une chose importante qu'il convient de ne pas négliger. En effet, certaines espèces exotiques ou purement horticoles n'ont que peu d'intérêt pour la faune des jardins (oiseaux, insectes...) : s'ajoute à cela le risque qu'une plante importée puisse entrainer des déséquilibres pour la flore locale qu'elle risque d'envahir.

Il est donc nécessaire de privilégier des espèces locales et adaptées à notre climat, qui pourront subvenir aux besoins des oiseaux et insectes. Multiplier les essences pour une même haie permettra également d'étaler les floraisons au fil des saisons, de varier les couleurs mais aussi de ralentir la propagation des maladies. Vous en trouverez une liste ci-dessous.

LES PLANTES MELLIFERES

Acer, Agrume, Albizia, Ampélopsis, Arbousier, Aronia, Aubépine, Berbéris, Buplèvre, Caryoptéris, Céanothe, Cératostigma, Choisya, Ciste, Cornouller, Coronille, Dracanéa, Escallonia, Fenouil, Frêne à fleurs, Fruitiers divers, Fusain, Gaura, Genêt, Glycine, Hypéricum, Indigoferra, Jujubier, Lagerstoëmia, Lavande, Laurier rose, Laurier sauce, Lierre, Mahonia, Marjolaine, Néflier, Paliurus, Parkinsonia, Pérowskia, Phlomis, Photinia, Rhamus, Romarin, Sauge, Sorbier, Sophora, Sureau, Tamaris, Teucrium, Thym, Tilleul, Troëne, Tubalghia, Viburnum, Vitex.

PLANTES A BAIES OU GRAINES MANGEES PAR LES OISEAUX

Amandier, Ampélopsis, Arbousier, Aronia, Aubépine, Aucuba, Azérolier, Cerisier, Figuier, Genévrier, Houx, If, Kaki, Lagerstoëmia, Laurier sauce, Lierre, Merisier, Micocoulier, Mûrier, Myrte, Olivier, Phillyréa, Pistachier lentisque et thérébinte, Pommier d'ornement, Poirier, Prunus, Rhamnus, Sabal, Sorbier, Sureau, Troëne, Vigne.

HAIES BRISE VENT

Aubépine, Chêne, Cyprès, Genévrier, Mûrier pyramidal, Ostrya, Poirier d'ornement, Pommier d'ornement, Tamaris, Tilleul pyramidal, Chêne vert, Chêne blanc.

Attention aux plantes envahissantes

Les plantes envahissantes sont des plantes exotiques naturalisées dans un territoire et qui modifient la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes dans lesquels elles se propagent. Elles entrent en compétition avec les espèces autochtones et peuvent menacer par leur prolifération des espèces de la flore, voire de la faune.

Buddleia davidii, plante envahissante à proscrire. D'autres plantes sont à éviter : Cotoneaster, Pittosporum, Pyracantha, Escoltzia, Giéditsia, Eleagnus, espèces fortement colonisatrices.

Figure 8: Liste des arbres et arbustes préconisés par la LPO PACA

2.3.2. Phase travaux

L'accès au chantier se fera directement depuis la Rue Jean Giono et la Rue du Pigeonnier.

0,89 ha de boisement sera directement concerné par le projet, cependant, les arbres pouvant être conservés dans les jardins privatifs sont inclus dans cette superficie déboisée:

- 5230 m² de boisement mixte (chênes blancs et pins d'Alep) de diamètre maximum 30 cm, ces arbres ne présentent pas de cavité, ni de décollement d'écorce, ni de fissure.
- 3705 m² de chênaie blanche truffière de diamètre maximum 20 cm, ces arbres ne présentent pas de cavité, ni de décollement d'écorce, ni de fissure.

Pour la prévention du risque incendies et pour permettre l'accès aux pompiers, L'accès pompier sera assuré par les voies d'accès du projet.

Le projet détruira 10 ml de muret de pierres sèches soutenant le talus à l'Est de la limite de la parcelle AP 131.

3. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

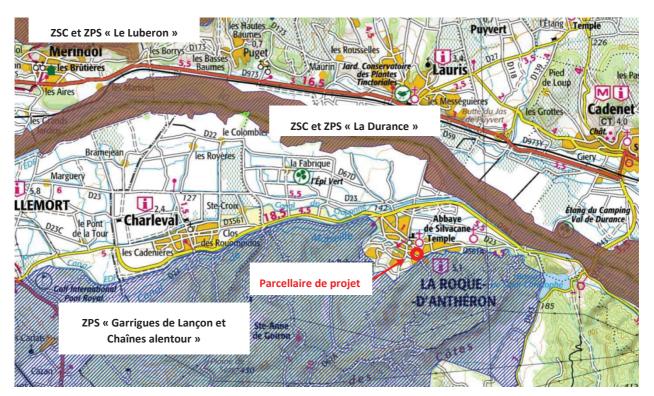


Figure 9: Le projet par rapport aux sites Natura 2000



Figure 10 : Le parcellaire de projet par rapport au site Natura 2000 ZPS « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour »

Le parcellaire de projet de La SAS CHOPIN est situé à 130 mètres la ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour» et à 2,1 km de la ZSC FR9301589 « La Durance» et de la ZPS FR9312003 « La Durance».

Néanmoins, d'autres sites Natura 2000 sont présents dans un rayon de 20 km, il s'agit de:

- la **ZSC FR9301585 «Massif du Luberon»** à 6,5 km au Nord,
- la ZPS FR9310075«Massif du Petit Luberon» à 6,5 km au Nord.

3.1. Les Plan Nationaux d'Actions en faveur des espèces menacée

Les Plans Nationaux d'Action pour les Espèces menacées constituent une des politiques mises en place par le Ministère en charge de l'Environnement pour essayer de stopper l'érosion de la biodiversité. Ils sont codifiés à l'article L.414-9 du Code de l'Environnement.

a. Le Plan d'Action en faveur de l'Aigle de Bonelli

Malgré tous les efforts de suivi et de conservation dont a bénéficié l'Aigle de Bonelli, cette espèce de rapace reste encore aujourd'hui la plus menacée de France.

Le PNA Aigle de Bonelli a produit un outil cartographique de porter-à-connaissance (qui sera référencé au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) qui peut contribuer à l'aide à la décision pour les projets d'aménagement du territoire. Son objectif est de faire connaître en amont les territoires indispensables au maintien et à la reconquête de la population française d'Aigle de Bonelli, afin qu'ils soient pris en compte dés l'amont des projets, plans ou programmes.

Cet outil est donc basé sur deux types de périmètres correspondant respectivement :

- <u>Domaines vitaux</u> : secteurs incluant un ou plusieurs sites de reproduction et l'ensemble des territoires de chasse prospectés par les aigles reproducteurs
- <u>Zones de concentration en erratisme</u>: secteurs incluant régulièrement un nombre important de jeunes aigles non reproducteurs qui y stationnent de quelques mois à quelques années en attendant de se fixer sur un territoire de reproduction. Ce sont des secteurs généralement non propice à la reproduction mais riches en proies.

Ce PNA, qui se compose de 27 actions regroupées en 7 grands objectifs, est prévu pour durer 10 ans, ce qui permet de travailler avec une vision à long terme, plus cohérente avec la biologie de l'espèce.

- Objectif 1 : Réduire et prévenir les facteurs de mortalité d'origine anthropique
- Objectif 2 : Prévenir, restaurer et améliorer l'habitat
- Objectif 3 : Organiser la surveillance et diminuer les sources de dérangement
- Objectif 4 : Améliorer les connaissances pour mieux gérer et mieux préserver l'Algle de Bonelli
- Objectif 5 : Favoriser la prise en compte du plan dans les politiques publiques
- Objectif 6 : Faire connaître l'espèce et le patrimoine local remarquable
- Objectif 7 : Coordonner les actions et favoriser la coopération internationale

Le parcellaire de projet est inclus dans un domaine Vital de l'Aigle de Bonelli. Néanmoins, le site de projet est caractérisé par un milieu boisé en lisière du tissu urbain. Le site de projet n'est donc pas un habitat favorable à l'Aigle de Bonelli.

3.2. Périmètre d'inventaires



Figure 11 : Le projet par rapport à la ZNIEFF de type 2 « Chaîne des Côtes et Massif de Rognes »

Le parcellaire de projet se trouve à 187 mètres au Nord de la ZNIEFF de type 2 « Chaîne des Côtes et Massif de Rognes ».

Une ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection réglementaire, mais informe cependant sur la présence d'espèces ou d'associations d'espèces à fort intérêt patrimonial.

Concernat la ZNIEFF de type 2 « Chaîne des Côtes et Massif de Rognes », dans les vallons frais du flanc nord de la Chaîne des Côtes, des espèces végétales rares sont connues de longue dates comme la Fraxinelle du vallon du Dragon citée par Garidel (début du XVIII°), que l'on retrouve au vallon du Castellas et qui fut trouvée, il y a une quarantaine d'années, entre Charleval et Cazan. Elle est accompagnée du Dompte-venin noir, et dans le vallon du Castellas seulement, de la Globulaire vulgaire, une espèce ibéro-languedocienne, très localisée en Provence.

Aucune de ses espèces végétales n'a été observé dans la zone d'influence de projet. Le site de projet se trouve hors du vallon du Castellas et les eaux de ruissellements du projet s'écoulent en direction du Nord.

> Habitats patrimoniaux

Habitats déterminants justifiant la ZNIEFF:

Aucun habitat déterminant pour cette znieff.

Autres habitats remarquables:

Code		Code		Directive
CB (*)	Libellé CB	EUNIS (**)	Libellé EUNIS	Habitats (***)
62.151	Falaises calcaires ensoleillées des Alpes	H3.251	Communautés héliophiles de falaises calcaires alpines	10.2

(*) CB = Corine Biotopes

(**) EUNIS = EUropean Nature Information System

(***) Pr = Habitat d'intérêt communautaire prioritaire ; IC = Habitat d'intérêt communautaire

> Espèces patrimoniales

Espèces déterminantes justifiant la ZNIEFF:

Flore (TAXREF v5.0)

Phanérogames	Dernière année d'observation	Protection réglementaire(*)
Crepis suffreniana (Crépide de Suffren)	1997	
Dictamnus albus (Fraxinelle blanche)	2006	PR
Erianthus ravennae (Canne d'Italie)		
Globularia vulgaris (Globulaire commune)	1997	
Ophrys bertolonii subsp. bertolonii (Ophrys de Bertoloni)	1996	PN
Vincetoxicum nigrum (Dompte-venin noir)	2009	

Faune (TAXREF v7.0)

Oiseaux	Dernière année d'observation	Protection réglementaire(*)
Aquila fasciata (Aigle de Bonelli)	2000	PN
Coracias garrulus (Rollier d'Europe)	1997	PN

^(*) PN=Protection nationale ; PR=Protection régionale (pour la Flore). Attention, pour certaines espèces la protection régionale peut n'être en vigueur que sur certains départements.

Autres espèces remarquables :

Flore (TAXREF v5.0)

ANADOS BRITANIOS CON CONTRACTOR C	Dernière année	Protection
Phanérogames	d'observation	réglementaire(*)
Katansuvis silaifolia (Sélin à feuilles de silaus)	2009	

Faune (TAXREF v7.0)

Insectes - Lépidoptères Rhopalocères	Dernière année d'observation	Protection réglementaire(*)
Zerynthia rumina (Proserpine)	2014	PN
Oiseaux		
Accipiter gentilis (Autour des palombes)	1999	PN
Alcedo atthis (Martin-pêcheur d'Europe)	1995	PN
Anthus campestris (Pipit rousseline)	1999	PN
Athene noctua (Chouette chevêche)	1997	PN
Bubo bubo (Grand-duc d'Europe)	2001	PN
Charadrius dubius (Petit Gravelot)	1992	PN
Circaetus gallicus (Circaète Jean-le-Blanc)	2009	PN
Falco subbuteo (Faucon hobereau)	1996	PN
Lanius meridionalis (Pie-grièche méridionale)	1996	PN
Merops apiaster (Guêpier d'Europe)	2001	PN
Otus scops (Hibou petit-duc)	1996	PN
Pernis apivorus (Bondrée apivore)	1999	PN

^(*) PN=Protection nationale ; PR=Protection régionale (pour la Flore). Attention, pour certaines espèces la protection régionale peut n'être en vigueur que sur certains départements.

Tableau 1 : Habitats et espèces déterminants ZNIEFF « Chaîne des Côtes et Massif de Rognes »

4. La zone d'influence

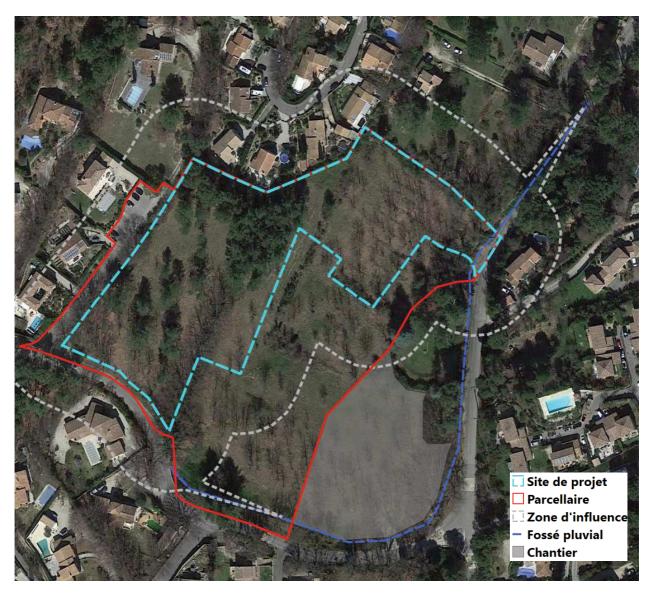


Figure 12 : La zone d'influence du projet



- H Mur de pierres sèches
- ☐ Site de projet
- □ Parcellaire
- ☑ Zone d'influence
- Fossé pluvial
- Zone enherbée
- Broussailles
- Verger et Chênaie truffière
- Chantier
- Pinède de pins d'Alep
- **Boisement mixte**
- Jardin d'agrément
- Chênaie blanche
- Plantation de cèdres de l'Atlas

Figure 13 : Carte des habitats

Les ruissellements sur le site de projet suivent la pente générale moyenne orientée vers le Nord.

Le site de projet est entouré d'habitations individuelles et un fossé pluvial débouche sur la parcelle de projet et se poursuit vers l'aval. La zone d'influence du projet est située à 30 mètres autour du site de projet et se poursuit à l'aval dans les premiers 50 mètres linéaires du fossé pluvial.

4.1. Les milieux et les espèces en présence



Boisement mixte

Boisement jeune de chênes blancs et de pins d'Alep. Les chênes blancs présentent un diamètre maximal de 20 cm et les pins d'Alep un diamètre maximum de 30 cm. Ces arbres ne présentent pas de nid, cavité, ni de fissure, ni de décollement d'écorce.

Le 18/01/2021 et le 22/01/2021, aucun d'indice de présence d'insecte saproxylique n'a été observé.

La strate arbustive en sous-bois est constituée principalement par du genêt d'Espagne, du brachypode de Phénicie, dactyle aggloméré et carotte sauvage.

Le 18/01/2021 et le 22/01/2021, ont pu être contactés : sanglier, écureuil roux, pigeon ramier, mésange charbonnière, mésange bleue, mésange huppée, pie bavarde, rougegorge familier, rougequeue noir, fauvette à tête noire, pinson des arbres, merle noir, tourterelle turque.

Photo 1: Boisement mixte



Photo 2 : Pinède de pins d'Alep

Pinède de pins d'Alep

Les pins d'Alep du site de projet, de diamètre maximum de 30 cm, ne présentent pas de cavité, ni de fissure, ni de décollement d'écorce.

La strate arbustive en sous-bois est constituée principalement par du genêt d'Espagne, du brachypode de Phénicie, dactyle aggloméré et carotte sauvage.

Le 18/01/2021 et le 22/01/2021, ont pu être contactés : sanglier, écureuil roux, pigeon ramier, mésange charbonnière, mésange huppée, pie bavarde (1 nid), rougegorge familier, rougequeue noir, fauvette à tête noire, tourterelle turque.



Chênaie blanche

Chênes blancs mâtures de diamètre maximum de 60 cm poussant au dessus et au pied du mur de restanque. Ces arbres ne présentent pas de cavité, ni de fissure, ni de décollement d'écorce. Ils sont colonisés par le lierre rampant.

Le 18/01/2021 et le 22/01/2021, aucun d'indice de présence d'insecte saproxylique n'a été observé.

La strate arbustive en sous-bois est constituée principalement par du viorne-tin. La strate herbacée est composée d'aphyllante de Montpellier, rouvet blanc et brachypode rameux.

Le 18/01/2021 et le 22/01/2021, ont pu être contactés : mésange charbonnière, mésange bleue, mésange huppée, rougegorge familier, rougequeue noir, fauvette à tête noire, pinson des arbres.

Photo 3 : Chênaie blanche



Photo 4 : Plantation de Chênes blancs truffiers

Plantation de chênes blancs truffiers

Plantation de jeunes chênes blancs de diamètre maximal 10 cm.

Le 18/01/2021 et le 22/01/2021, aucun d'indice de présence d'insecte saproxylique n'a été observé.

Le 18/01/2021 et le 22/01/2021, ont pu être contactés : mésange charbonnière, mésange bleue, mésange huppée, rougegorge familier, rougequeue noir, fauvette à tête noire, pinson des arbres.



Photo 5 : Muret de pierres sèches

Mur de pierres sèches

Le site de projet présente, en limite Est de la parcelle AP 131, un muret de pierres sèches long de 75 ml et haut de 1,70 m servant d'assise à une terrasse agricole.

Ce mur possède de nombreux interstices favorables aux chiroptères fissuricoles en phase de transit et au lézard des murailles.

Le 18/01/2021 et le 22/01/2021, aucune chauves-souris, ni oiseau n'y a été observé lors de la recherche ciblée.

10 ml de ce mur seront démolis par le projet.



Broussailles

Cornouiller sanguin, ronce à feuilles d'orme, clématite petite flamme.

Le 18/01/2021 et le 22/01/2021, ont pu être contactés : roitelet triple bandeau

Photo 6: Broussailles



Fossé pluvial- partie amont

Fossé pluvial intermittent de bord de route (rue Jean Giono) ne présentant aucun boisement ripicole, ni de végétation hygrophyte ou hélophyte.

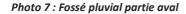




Photo 8 : Fossé pluvial- partie amont

Fossé pluvial- partie aval

Fossé pluvial intermittent de bord de route (rue du Pigeonnier) ne présentant aucun boisement ripicole, ni de végétation hygrophyte ou hélophyte.

Seules des ronces à feuilles d'orme, du lierre rampant et des chênes blancs sont présents de manière discontinue en rive gauche.



Photo 9 : Bassin réservoir communal et sa cédraie

Bassin réservoir communal et sa cédraie

Zone tondue clôturée plantée de cèdres de l'Atlas mâtures.

Ces arbres ne présentent pas de nid, nid cavité, ni de fissure, ni de décollement d'écorce

4.2. Lien fonctionnel entre le site Natura 2000 et la zone d'influence

Le choix des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés par le présent projet est fait suivant :

- La nature des habitats naturels de la zone d'influence (aucun milieu aquatique favorable, superficie faible, milieux fermés, zone péri-urbaine),
- la localisation du site de projet par rapport aux sites Natura 2000.

Les sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés par le présent projet sont :

- la ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour »,
- et la ZSC FR FR9301589 « La Durance ».

5. Les sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés

5.1. Le site Natura 2000 ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour »

5.1.1. Présentation du site Natura 2000

D'une superficie de 27 471 ha, ce site présente divers types d'habitats naturels : garrigues, boisements de feuillus ou de résineux, parcelles agricoles (vignobles, cultures maraîchères et céréalières), falaises et barres rocheuses. La diversité d'oiseaux est en grande partie liée à l'étendue des milieux ouverts et à leur complémentarité écologique : la zone est ainsi utilisée par de grands rapaces comme territoire de reproduction et d'alimentation. Elle est également riche en espèces d'oiseaux caractéristiques des milieux ouverts méditerranéens (fauvettes, Œdicnème criard, Pipit rousseline...).

Le site présente un intérêt d'ordre national à international pour la conservation de l'Aigle de Bonelli (4 couples potentiellement présents, sur 25 couples nichant en France).

Espèces dont la nidification reste à confirmer : Bondrée apivore, Pic noir, Bruant ortolan, Traquet oreillard, Fauvette orphée.

Sur ce site Natura 2000, les Tome 1 et 2 du DOCOB ont été validés en juin 2014. La structure animatrice est l'Agglopôle Provence.

5.1.2. Liste des objectifs généraux de gestion du DOCOB



\$\times\$ Liste des objectifs de conservation du COPIL n°1:



Hiérarchisation des objectifs de conservation



Accroitre la population nicheuse d'Aigles de Bonelli

-Mettre en œuvre une protection renforcée des sites vacants (La Barben et Roquerousse) afin de permettre leur retour

-Maintenir la population nicheuse existante (chaine des Côtes et chaine de Calissanne)



Maintenir et accroître les populations de l'avifaune des milieux ouverts naturels et leurs habitats

Maintenir et entretenir les vastes espaces de garrigues basses (strate arbustive <1m)

Enrayer la dynamique de fermeture du milieu de garrigue (pastoralisme, écobuage, etc.)



Restaurer, maintenir et accroître les populations d'oiseaux rupestres et leurs habitats

Rétablir la population ancienne du vautour percnoptère (2 couples)

Trouver des solutions pour restaurer la population de faucons crécerellettes (pose de nichoirs)



Maintenir et accroître les populations de l'avifaune agricole et leurs habitats

- Maintenir et accroitre la population d'Outardes canepetières
- > S'adapter au PNA + contractualisation MAET

 Maintenir et réhabiliter des zones de nidifications et d'alimentation favorables aux espèces cavicoles et/ou macro insectivores



Préserver les populations de l'avifaune forestière et leurs habitats

- Maintenir les continuités forestières existantes
- Etablir des « zones de quiétude » à proximité immédiate des aires de nidification des Circaètes Jean le Blanc

5.1.3. Description des espèces d'intérêt communautaire présentes ou potentielles dans la zone d'influence du projet

OISFALIX visés à l'Anni	eve I de la directiv	a 79/409/CFF du Consail

OISEA	AUX visés à l'Annex	e I de la directive 79					nseil			•			
			Sta	tut b la 2		ins							
CODE	,	ЮМ	Sédentaire	Reproduction		Migration	Effectifs dans la ZPS	Conservati on sur la ZPS	Répartition /ZPS	Importance relative/Réseau national	Habitats fréquentés	Absence ou statut biologique dans la zone d'influence	Importance de la zone d'influence/à la ZPS
A093	Aigle de Bonelli	Hieraaetus fasciatus	х				2 à 4 couples	Excellente	Non-isolée	100%2p>15%	L'aigle de Bonelli est répandu de la région méditerranéenne aux massifs de l'Asie centrale. L'essentiel de ses effectifs (700 couples) nichent en Espagne et au Maroc (400 couples). L'Italie possèsué galement une population. On compte aujourd'hui 25 couples nicheurs en France, 13 en PACA dont 2 dans les Alpilles. Ce rapace recherche les chainons calcaires littoraux où il niche entre 100 et 600 m d'altitude, ne dépassant jamais la limite du chêne vert. Ses zones de chasses favorites sont composées d'alternance de friches, de cultures, de vergers et de vignes. Les pontes ont lieu en France au mois de Février. Les jeunes se nourrissent essentiellement de mammifères (lapins de garennes). Les adultes sont exclusivement carnivores mais ont un régime alimentaire plus varié. Diurne et solitaire, la chasse est effectuée au vol : poursuite et attaque en piqué. Ce sont les jeunes qui au mois d'août fréquentent la plaine à la recherche de proies accessible et abondantes. Cette espèce ne se reproduit pas à proximité du secteur d'étude. Il est possible que des individus en chasse survolent la zone d'influence.	Absence	Nulle
A246	Alouette Iulu	Lullula arborea	×		x	×	Commune	Bonne	Non-isolée	2%≥p>0%	En France, l'espèce est surtout abondante dans la moitié sud du pays avec des bastions régionaux en LR et dans le Massif central. Les effectifs français et européens semblent en légère augmentation depuis une vingtaine d'années. Elle fréquente les milieux ouverts et semi-ouverts qu'ils soient naturels (estives, prébois) ou agricoles (bocage, vignoble vallonné) jusqu'à plus de 2 000 m d'altitude. Le régime alimentaire de cette espèce est principalement des larves de lépidoptères, orthoptères, orthoptères, orthoptères, orthoptères, orthoptères, orthoptères, orthoptères, orthoptères, orthoptères, per partie de la terre de la la france. Espèce résidente sur la 2PS notamment sur l'érédordome de Solon de Provence qui constitue une zone de nidification pour cette espèce, est située à25 km à l'Ouest du site de projet. Les oiseaux nichant plus au Nord ou en altitude sont migrateurs partiels ou erratiques en hiver.	Absence	Nulle
A094	Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus				х	Commune			Non significative	Strictement piscivore, le Balbuzard pêcheur est inféodé aux milieux aquatiques. En France continentale, il installe le plus souvent son aire dans les grands massifs forestiers à proximité de rivières ou d'étangs riches en poissons et beaucoup plus rarement sur des pyfions électriques. Il peut, pour se nourrir, s'éloigner régulièrement de 10 à 15 km de son nid. Habitants des zones humides, les habitats de la zone d'influence du site de projet ne conviennent pas à cette espèce. Il est possible que des individus en chasse survoient la zone d'influence.	Absence	Nulle
A072	Bondrée apivore	Pernis apivorus		х		x	Commune			Non significative	En France, la Bondrée niche surtout dans la moité nord de l'hexagone. Elle y est surtout dans les grands massifs forestiers et tout particulièrement en montagne. Son régime alimentaire est essentiellement composé de guépes, abeilles, frelons. A l'occasion, des micromammifères, des petits passereaux ou des batraciens peuvent également être capturés. La Bondrée niche sur un arbre. Les 2 œufs sont pondus en juin et couvés durant un mois. Les jeunes s'envolent au bout de 40 jours, généralement vers la fin juillet ou début aout. La Bondrée est une migratrice transsaharienne. D'importants groupes d'oiseaux sont ainsi contactés lors de son passage printanier (mai principalement) et automnal (août-septembre). La zone d'influence et ses abords ne présentent pas de massifs forestiers. Il est possible que des individus en chasse survolent la zone d'influence.	Absence	Nulle

			Sta	atut b		ans							
CODE	4	NOM	Sédentaire	Reproduction	ZPS Hivernage	Migration	Effectifs dans la ZPS	Conservati on sur la ZPS	Répartition /ZPS	Importance relative/Réseau national	Habitats fréquentés	Absence ou statut biologique dans la zone d'influence	Importance de la zone d'influence/à la ZPS
A379	Bruant ortolan	Emberiza hortulana		x		х	Rare			Non significative	L'espèce est présente principalement dans la moitié sud du pays avec des bastions régionaux en LR et au sud du Massif central ainsi qu'en PACA. Les effectifs sont en fort et constant déclin en France. Le Bruant fréquente les milieux naturels à faible végétation jusqu'à plus de 2 000 m d'altitude et les milieux de cultures diversifiées en plaine (vigne, friche, et bosquet). Son régime alimentaire est essentiellement composé de larves de légioloptères, ordroptères, oralegnése et petits mollusques en période de reproduction. Granivore en intersaison. Son nid est placé à terre sous la végétation et exceptionnellement dans un arbuste. Les 5 œufs sont couvés 12 jours et les jeunes quittent le nid au bout de 13 jours. C'est un grand migrateur, l'ortolan hiverne au Sud du Sahara. Il revient courant avril sur ses territoires de nidification. Cette espèce ne se reproduit pas à proximité du secteur d'étucle. Il est possible que des individus en migration survolent la cone d'influence.	Absence	Nulle
A082	Busard Saint - Martin	Circus cyaneus			х		Commune	Bonne	Non-isolée	2%≥p>0%	Vulnérable au niveau européen, le Busard Saint-Martin est classé en catégorie « préoccupation mineure » en France par l'UICN. Notre pays accueille environ 10% de la population européenne. Les effectifs ont très probablement augmenté entre 1970 et 1990, à la faveur d'une adaptation progressive aux cultures. Les tendances évolutives actuelles sont assez contrastées et l'espèce semble en perte de vitesse dans plusieurs régions. Pour nicher, le Busard Saint-Martin fréquente des milieux ouverts: landes, friches. Il niche et dort au sol. On estime à 5 km le rayon d'action du Busard Saint-Martin en période de nidification. Cette espèce a pour habitat les garrigues basses et les zones agricoles. L'édordorme de Berre-La Fare est une zone de chasse awérée pour cette espèce.	Absence	Nulle
A080	Circaète Jean-le- Blanc	Circaetus gallicus				×	Commune	Bonne	Non-isolée	2%2p>0%	Le circaète Jean-le-Blanc fréquente les régions où sont présents trois éléments indispensables : des secteurs boisés calmes où nicher, des terrains ouverts riches en reptiles, une topographie générant des ascendances aériennes facilitant le vol plané. Le circaète Jean-le-Blanc fréquente les régions où sont présents trois éléments indispensables : des secteurs boisés calmes où nicher, des terrains ouverts riches en reptiles, une topographie générant des ascendances aériennes facilitant let vol plané. Cette espèce se reproduit dans des vallons forestiers et apprécie tout particulièrement les vastes zones de garrigues : les garrigues d'un seul tenant du Puits de Madame, de la Grand Plaine, du Boulery et du quartier de l'Homme mort (La Barben, Lambesc), -les Guiennas et Camp Long (La Barben, Lançon de Provence), -la chaîne de Calissanne et les plateaux au nord (Lançon, St-Chamas), -le plateau régulièrement incendid ec Coudoux. Une zone de reproduction avérée est à 3 km à l'Ouest du site de projet (Ste Anne de Goiron). Le versant boisé de la zone d'influence reste trop anthropisé pour cette espèce qui recherche la tranquillité.	Absence	Nulle
A346	Crave à bec rouge	Pyrrhocorax pyrrhocorax			x		Rare	Bonne	Non-isolée	2%≥p>0%	Il est présent dans les massifs montagneux fréquentés par les troupeaux avec de nombreuses falaises, gorges et autres escarpements rocheux. Son régime alimentaire est essentiellement insectivore, il se nourrit principalement de coléoptères coprophages, d'où son affinité pour les secteurs pâturés, mais aussi d'orthoptères. Mollusques et graines complétent ce régime. Le Crave à bec rouge niche dans des cavités rocheuses en falaises. La ponte a lieu en mars-avril. La couvaison des 3 à 5 neufs dure 21 jours et l'élevage du jeune près de 40 jours. En montagne, l'envol des jeunes a généralement lieu en juin (mars-juin). C'est une espèce sédentaire. Les immatures et adultes non reproducteurs sont erratiques. Cette espèce ne se reproduit pas à proximité du secteur d'étude. Il est possible que des individus en chasse survolent la zone d'influence.	Absence	Nulle
A224	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus		x		×	Commune	Excellente	Non-isolée	2%≥p>0%	L'espèce est présente sur la quasi-totalité du territoire national avec un gradient d'abondance croissant du nord au sud. Les régions méditerranéennes, accueillent une part importante de l'effectif national. Il fréquente la végétation basse dairsemée avec des placettes de sol nu et quelques arbres comme postes de chant. Pour son alimentation, tout insecte volant dont les lépidoptères nocturnes sur lesques li ne souffre d'aucune concurrence (mis à part les chiroptères). Il niche à même le sol sans apport de matériaux (avril-juillet). Les déplacements, nocturnes, commencent mi-juillet et durent jusqu'en septembre. Il gagne l'Afrique tropicale orientale. Retour fin avril dans nos régions. Cette espèce est présente (nicheur probable) à travers les collines qui dominent le bassin de l'Étang de Berre et ses étangs satellites. Il est possible que des individus en chasse survolent la zone d'influence.	Absence	Nulle

			S	tatut k		lans							
CODE	P	NOM	Sedentaire	Reproduction	Hivernage	Migration	Effectifs dans la ZPS	Conservati on sur la ZPS	Répartition /ZPS	Importance relative/Réseau national	Habitats fréquentés	Absence ou statut biologique dans la zone d'influence	Importance de la zone d'influence/à la ZPS
A095	Faucon crécerellette	Falco naumanni				х	Très rare	Bonne	Marginale	2%≥p>0%	Présent au travers de la zone méditerranéenne de l'Afrique du nord et de l'Europe du sud de la Russie, dans certain pays du Proche et du Moyen-Orient. Un noyau isolé est présent dans le nord-est de la chine. En 1999, la population européenne peut être estimée entre 16 500 et 20 500 couples, dont 8 000 couples en Espagne. Ce petit rapace diurne est très sociable. On peut l'Observer en France du mois de mars au mois d'octobre. Il chasse les insectes en vol en rasant le sol. Les orthoptères (sauterelles et criquets) jouent un rôle primordial dans son alimentation. En Crau, le pic d'abondance des orthoptères coincide avec l'élevage des jeunes. Micromammifères et petits reptiels erstent des proise occasionnelles. Les zones de chasse concernent de préférence des milieux secs et découverts où la végétation basse ne recouvre qu'une partie du sol. Ils nichent en colonie de quelques dizaines de couples dans des cavités situées dans les falaises ou des bâtiments. Localement comme en Crau ou parfois en Turquie, les œufs peuvent être ponds au sol dans des tas de pierres. Actuellement, le Faucon crécerellette niche dans la partie Sud-ouest de la Crau, en bordure des costières. Pour se nouriri, il utilise différents milleux situés à la charinère de la Crau et de la Camargue. Cette localisation lui permet de profiter, lors de son arrivée, de ressources trophiques des marais, alors que la biomasse des insectes du coussoul n'est pas encore à son apogée. Il est possible que des individus en migration survolent la come d'influence.	Absence	Nulle
A100	Faucon d'Eléonore	Falco eleonorae				х	Très rare	Moyenne	Non-isolée	2%≥p>0%	Espèce considérée comme étant en étape migratoire sur la ZPS. Il est possible que des individus survolent la zone d'influence.	Absence	Nulle
A097	Faucon Kobez	Falco vespertinus				x	Rare	Bonne	Non-isolée	2%≥p>0%	Apprécie particulièrement l'alternance d'espaces ouverts et d'arbres, de cultures et de bosquets clairsemés, ce qui evalique sa présence à l'orée des forêts, près des prairies, dans les steppes et dans les larges vallées fluviales. Il est possible que des individus en migration survoient la zone d'influence.	Absence	Nulle
A103	Faucon pèlerin	Falco peregrinus				х	Rare			Non significative	Espèce considérée comme étant en étape migratoire et en hivernage sur la ZPS. Il est possible que des individus en migration survolent la zone d'influence.	Absence	Nulle
A302	Fauvette pitchou	Sylvia undata	х				Commune	Excellente	Non-isolée	2%≥p>0%	Cette espèce est commune à travers les collines qui dominent le bassin de l'Etang de Berre; elle niche jusque que dans la garrigue contiguë à certaines zones humides proprement dites (bassin du Réaltor, étangs de Citis et du Pourra, Palous de Saint-Chamas). Hiverne d'octobre à mars sur l'ensemble du pourtour de l'étang, avec une prédilection pour les sansouires à salicornes.	Absence	Nulle
A215	Grand-duc d'Europe	Bubo bubo	х				10 à 15 couples	Excellente	Non-isolée	2%≥p>0%	Cette espèce semble bien représentée à travers les collines qui dominent le bassin de l'Etang de Berre et ses étangs satellites. La découverte de pelotes de réjection ou des traces de prédation attestent de la visite régulière de ces oiseaux sur l'ensemble des zones humides du pourtour de l'étang (zones d'alimentation). Cette espèce ne se reproduit pas à proximité immédiate de la zone d'étude, faute de site de nidification favorable (falaise). Il est possible que des individus en chasse survolent la zone d'influence.	Absence	Nulle
A074	Milan royal	Milvus milvus				x	Rare			Non significative	Classé dans la catégorie « Vulnérable » en France par l'UICN, ce rapace, dont plus de 10 % de la population mondiale niche dans notre pays, semble y avoir quelque peu stabilisé ess effectifs après utrès net déclin. Migrateur précoce, les premiers individus arrivent dès le mois de février, pour quitter généralement la région fin octobre. Quelques oiseaux peuvent cependant tenter un hivernage, principalement à proximité des décharges. Le Milan royal fréquente des milieux composés à la fois de zones ouvertes, où il trouvera sa nourriture, et de zones boisées utilisées pour l'installation des nids et comme perchoirs. Dans les secteurs de faible densité, le Milan royal peut rayonner jusqu'à 10, voire 15 km autour de son nid. La sensibilité sera maximale dans un rayon de 5 km autour des sites de nidification et forte jusqu'à une distance de 15 km. Espèce considérée comme en étape migratoire sur la ZPS. Il est possible que des individus en migration survolent à très haute altitude la zone d'influence.	Absence	Nulle

			St	atut l		lans							
CODE	1	NOM	Sédentaire	Reproduction	Hivernage	Migration	Effectifs dans la ZPS	Conservati on sur la ZPS	Répartition /ZPS	Importance relative/Réseau national	Habitats fréquentés	Absence ou statut biologique dans la zone d'influence	Importance de la zone d'influence/à la ZPS
A133	Œdicnème criard	Burhinus oedicnemus		х			Rare	Bonne	Non-isolée	2%≥p>0%	Espèce considérée comme étant reproductrice sur la ZPS notamment sur l'aérodrome de Salon de Provence qui constitue une zone de nidification pour cette espèce. Longtemps suspectée, la reproduction cette espèce est enfin prouvée en 2006 avec la découverte d'un couple accompagné d'un jeune âgé d'une dizaine de jours sur un labour, aux Ferrages/Berre. Ailleurs, les contacts et les stations se multiplient en fin de période, mais restent limités à la commune de Berre : Salina de Berre, avec 1 à 3 couples cantonnés au moins depuis 2004 (et où la reproduction est enfin confirmée en 2010, avec l'observation d'un couple accompagné de 2 pulli) à travers la campagne berroise (où un premier couple a été découvert en 2002 à la Suzanne). L'Œdicinème criard habite des zones ouvertes, plates, sablonneuses ou rocalileuses à végétation clairsemée. Il affectionne également les zones agricoles où il s'installe dans les jachères et/ou les cultures tardives. L'Œdicnème criard recherche un milieu sec, avec une chaleur marquée et une végétation rase et clairsemée, d'aspect steppique, ainsi qu'une grande tranquilité, particulièrement pendant la période de nidification. Cette espèce est habituellement un estivant nicheur qui repart dans ses quartiers d'hiver africains au mois de septembre. Or une tradition d'hivernage et de reproduction s'est instaurée dans ces terres labourées et plusieurs individus passent la mauvaise saison dans cet habitat agricole. Il est possible que des individus en migration survolent à très haute elittude la zone d'influence.	Absence	Nulle
A128	Outarde canepetière	Tetrax tetrax		х			1 à 3 mâles	Moyenne	Non-isolée	2%≥p>0%	Elle habite les terrains ouverts qui lui offrent une vue étendue sur les environs. Hormis les steppes à graminées hautes, elle fréquente les pâtures à moutons ou les champs de luzerne, de trêfle, de colza et de céréales. Elle montre une grande intolérance au dérangement et reste à distance des bâtiments. S'ils ne sont dérangés que de manière irrégulière, elle peut s'installer sur des sérodromes et terrains d'entraînement militaire comme sur l'aérodrome de Salon de Provence qui constitue une zone de nidification pour cette espèce. L'Outarde canepetière se nourrit de plantes et d'invertébrés, notamment de coléopères et d'orthopères, plus rarement de petits vertébrés tels que jeunes grenouilles et campagnols. Elle est plus active le matin tôt, l'après-midi et le soir. L'espèce est grégaire. Les nids totalement siodés sont rares alors que cetrains peuvent être à quelques centaines de mètres les uns des autres. En dehors de la saison de reproduction, elle forme des groupes importants, pouvant atteindre le millier d'individus. Le mâle est très territorial du début du printemps jusqu'au millieu de l'été, défendant une zone de 4 à 6 ha, parfois moins. Le chant s'accompagne parfois de démonstrations visuelles, qu'il émet depuis des emplacements spécifiques au sein du territoirie. Le nid est une simple dépression grattée au sol dans la végétation basse. Il peut mesure 4-5 cm de profondeur, mais est parfois creusé de telle sorte que le dos de la femelle couvant arrive au niveau du col. Cette dernière améliore souvent son camouflage en se couvrant de végétation. La ponte de 3-4 ceufs est déposée à partir de la fin avril. L'incubation dure 3 semaines et l'envol a lieu à l'âge de 25-30 divus. Il est possible que des findividus en migration suvrolent à très haute aitude la zone d'influence.	Absence	Nulle
A236	Pic noir	Dryocopus martius		х	x		Rare			Non significative	En France, comme en Europe, la population de Pic noir est en augmentation depuis une trentaine d'année. Il a ainsi colonisé la plupart des forêts de plaine française. Il fréquente les milieux forestiers généralement au-dessus de 1 000 m d'altitude. Il peut inficher en plaine dans la moité nord de la France. Son régime alimentaire est essentiellement composé d'insectes, en particulier les fourmis mais aussi les insectes vijophages et les larves de coléoptères. Il se nourrit souvent au sol. Le Pic noir est cavernicole. Il creuse sa loge dans un arbre de gros diamètre. Les 3 à 5 œufs sont pondus en avril et sont couvés pendant 2 semaines. L'élevage des jeunes dure près d'un mois. Il est strictement sédentaire. Les jeunes se dispersent à faible distance. Il est possible que des individus en migration survolent le secteur d'étude. Cependant, aucun habitat favorable à ce Pic n'est présent dans l'aire d'influence.	Absence	Nulle
A255	Pipit rousseline	Anthus campestris		х		х	Commune	Bonne	Non-isolée	2%≥p>0%	On retrouve cette espèce du Nord de l'Espagne, à l'extrême Sud se la Suède. Cette espèce est d'affinité steppique méditerranéenne et est liée aux milieux très ouverts, chauds, secs et ensoleillés, à faible recouvrement végétal et de type steppique. Sa présence est largement favorisée par la présence de buissons épars, de plages de sols nus et de végétations rases. Son nid est constitué d'herbes sèches déposées dans une dépression du sol à proximité d'une touffe de végétation. Si en été il se nourrit d'insectes, il peut en hiver, se rabattre sur quelques graines. Ce migrateur s'installe en avril dans nos régions pour ne répartir qu'au mois d'octobre vers les	Absence	Nulle

C	ODE	N	ЮМ	Sédentaire	tut la Reproduction		Effectifs dans la ZPS	Conservati on sur la ZPS	Répartition /ZPS	Importance relative/Réseau national	Habitats fréquentés	Absence ou statut biologique dans la zone d'influence	Importance de la zone d'influence/à la ZPS
											savanes arbustives du Sahel. Les habitats de la zone d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.		
	A231	Rollier d'Europe	Coracias garrulus		х	х	Rare	Bonne	Non-isolée	2%≥p>0%	C'est un estivant nicheur : espèce notée en période de reproduction (mars-septembre) mais qui n'est pas présente le reste de l'année. Son habitat doit tenir compte de deux paramètres :- des cavités indispensables à sa nidification, qu'il recherche dans les foréts alluviales et les allées de platanes ou de peupliers, des zones dégagées, des espaces ouverts favorables à la chasse aux insectes, qu'il trouve dans les friches viticoles, les campagnes cultivées avec bosquets et bois clairs, les prairies pâturées et les sabilères. Les milieux fermés de la zone d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.		Nulle

OISEA	UX migrateurs rég	gulièrement présents					visés à l'Annex	e I de la dire	ective 79/40	09/CEE du Consei			
CODE	,	NOM	Sédentaire		bio d ZPS Hivernage	Migration	Effectifs dans la ZPS	Conservati on sur la ZPS	Répartitio n/ZPS	Importance relative/Réseau national	Habitats fréquentés	Absence ou statut biologique dans la zone d'influence	Importance de la zone d'influence/à la ZPS
A211	Coucou geai	Clamator glandarius		×			Rare	Bonne	Non-isolée	2%≥p>0%	L'aire de reproduction du Coucou geal couvre de façon discontinue l'Afrique intertropicale et du sud et les pourtours est et nord de la Méditerranée. Insectivore, l'espèce hiverne en Afrique, et tout à fait exceptionnellement en Camargue. Enregistrée sur au moins quatre sites : les Palous de Saint-Chamas, les marais de Berre, le complexe du Bolmon, et l'étang du Pourra. L'espèce est également bien distribuée à travers les collines surplombant le bassin de l'Etang de Berre. Son impact sur les écosystèmes méditerranéens français n'est pas documenté. La période de nidification intervient entre mi-avril et mi-juin. Le Coucou geai parasite principalement les corneilles et les pies. Il fréquente surtout les landes arborées, de préférence avec bosquest de chênes-lièges ou de pins parasols. Il est aussi présent dans les vergers, les plantations d'oliviers ou d'amandiers et même dans le vignoble pourvu qu'il soit parsemé de quelques haies. Les milieux fermés de la zone d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.	Absence	Nulle
A096	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	x	х		x	Commune	Excellente	Non-isolée	2%≥p>0%	La population est difficile à estimer précisément, mais elle est probablement forte de plusieurs dizaines de couples répartis sur tout le pourtour de l'Etang de Berre. C'est en tous cas le rapace incheur le plus abondant dans le périmètre de notre zone d'étude. Hivernant commun partout. Il habite une large gamme de milieux, évitant seulement les forêts denses, les montagnes dénudées et les grandes zones humides dépourvues d'arbres. Du moment qu'il puisse chasser dans des espaces ouverts et bénéficier d'un site de nid tranquille, il n'hésite pas à s'approcher de l'homme, s'installant même sur des bâtiments au cœur des grandes villes. Le Faucon crécerelle se nourrit surtout de son aire de répartition, il dépend en partie d'autres ressources telles que les insectes et les lézards. Les sites de nid sont réutilisés d'une année sur l'autre. La ponte de 3 à 6 œuts est déposée en avril. Le site de nid est très variable. Il s'agit généralement d'une cavité (d'arbre ou de bâtisse), d'une corniche ou de la fourche d'une branche. Il s'accommode d'anciens nids d'autres oiseaux ou de inchioris artificiels. Si l'emplacement est édenué, il le recouvre parfois de branchettes, de paille et de divers débris. L'incubation dure 27 à 29 jours et la couvée entière met 3 à 5 jours pour éclore. Les jeunes s'envolent à l'âge de 1 nois. Les milieux fermés de la zone d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.	Absence	Nulle
A304	Fauvette passerinette	Sylvia cantillans		х		х	Commune	Excellente	Non-isolée	2%≥p>0%	En dehors des périodes de passage qui sont les seuls moments oû il fréquente les plaines basses, cet oiseau s'installe de préférence dans les garrigues ou sur les flancs des collines. A noter que l'espèce est nicheuse à travers les collines qui dominent le bassin de l'Etang de Berre. La zone d'influence du projet ne constitue pas un territoire calme pour ces oiseaux. Il est possible que des individus en chasse survolent la zone d'influence.	Absence	Nulle
A284	Grive litorne	Turdus pilaris			х	x	Commune	Bonne	Non-isolée	2%≥p>0%	Ses habitats sont souvent situés à l'intérieur de zones humides, à proximité de prairies, de vallées baignées par un cours d'eau, d'une tourbière ou d'un marécage. Pendant la nidification, on les trouve également parfois dans des parcs, des vergers, des jardins, en bordure de terres agricoles. Il est possible que des individus en chasse survolent la zone d'influence.	Absence	Nulle
A230	Guêpler d'Europe	Merops apiaster		x		x	Commune	Bonne	Non-isolée	2%≥p>0%	Jusqu'en 2008, la population est limitée au cours inférieur de l'Arc (commune de Berre); elle est estimée à une vingtaine de couples en moyenne (période 2000–2008); elle varie considérablement d'une année sur l'autre, avec à peine 10 couples en 2003, amis 40-50 couples l'année suivante. En 2009, les colonies de l'Arc ont disparu, et sont remplacées par des micro colonies implantées sur les Salins de Berre (une demi dizaines de couples), alors qu'une colonie plus importante (30 couples en 2009) est découverte le long de la Durançole (Merveille/Saint-Chamas). Dispersion des nicheurs et des juvéniles dès la mi-juillet; les colonies sont entièrement désertées à la fin du mois. Les derniers migrateurs postrupitaiux sont notés autour de la mi-septembre (date la plus tardive : le 17/09/2009, étang du Pourra). Les premiers migrateurs portinupitaiux sont observés en mai, se poursuit jusqu'à la mi-juin. L'espèce s'établit dans des terriers qu'elle creuse le plus souvent dans des talus proches de l'eau. Elle apprécie les berges des rivières, les valiées abritées et les terrains ouverts avec des arbres dispersés, mais toujours dans des conditions chaudes et ensoleillées. Elle requiert de grandes quantités d'abeilles et guépes. L'unique ponte de 6 ou 7 œurs est déposée en mai. Les milieux fermés de la zone d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.	Absence	Nulle

			Sta		bio da ZPS	ans							
CO	DE	NOM	Sédentaire	Reproduction	Hivernage	Migration	Effectifs dans la ZPS	Conservati on sur la ZPS	Répartitio n/ZPS	Importance relative/Réseau national	Habitats fréquentés	Absence ou statut biologique dans la zone d'influence	Importance de la zone d'influence/à la ZPS
A2:	.4 Petit-duc scops	Otus scops		х		x	Présente	Bonne	Non-isolée	2%≥p>0%	Les individus de Petit-duc scops qui nichent en France sont des migrateurs transsahariens. Le départ des zones de nidifactions commence dès le mois d'août et le retour intervient au plus tard dans la seconde moitie d'avril. Les populations de Corse et des lies d'hyères sont sédentaires. Cette espèce a été enregistrée dans la plupart des communes du pourtour de l'Etang de Berre; rarement observée, elle se signale surtout par son chant caractéristique. Elle est également présente dans les ripisylves, notamment celle de l'Arc. Les premiers oiseaux sont notés autour de la mi-mars, et les derniers sont observés en octobre, voire au-delà. L'attachement au territoire semble très marqué, même chez les individus migrateurs qui reviennent donc chaque année nicher au même endroit. Le Petit-duc scops passe la journée immobile contre un tronc. Son activité est strictement nocturne mais comporte deux phases : un pic le soir en fin de période crépusculaire et un autre le matina avant l'aube, avec une phase de repos commençant après minuit. En période nuptiale l'activité s'étend sur toute la nuit et en période de nourrit sasge des jeunes, le Petit-duc peut s'activer dès la fin du jour. Le Petit-duc scops nourrit essentiellement d'invertébrés (sauterelles, grillons, cigales, papillons de nuit, criquets, coléoptères), qu'il chasse essentiellement à l'affut, sur un sol à végétation rase. La femelle pond entre 3 et 5 œuts d'ans une cavité d'arbre ou de mur et les couve seule pendant 20 à 31 jours. C'est un oiseau sociable qui vit dans les arbres des vergers, parcs et jardins à proximité de l'homme ou dans des boisements clairs de feuillus en milieu semi-ouvert. Les milieux fermés de la zone d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.	Absence	Nulle
А3-	Pie-grièche à tête rousse	Lanius senator		x		x	Commune	Bonne	Non-isolée	2%≥p>0%	Cette espèce niche dans les garrigues basses et les zones agricoles. La zone d'influence et ses abords ne présentent pas de zone de broussailles. Il est possible que des individus en migration survolent la zone d'influence.	Absence	Nulle

Tableau 2: Espèces animales présentes sur le site ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour »

La zone d'influence du projet possède une importance négligeable à nulle pour l'avifaune ayant justifiée la désignation de la ZPS « Garrigues de Lançon et chaînes alentour » (Cf. pages précédentes). De ce fait, l'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000 ne comporte donc pas d'analyse spécifique des incidences du présent projet sur la ZPS « Garrigues de Lançon et chaînes alentour ».

5.2. Le site Natura 2000 ZSC FR9301589 « La Durance»

5.2.1. Présentation du site Natura 2000

D'une superficie de 15 954 hectares, ce site est caractérisé par La Durance et son corridor alluvial associé. La Durance constitue un bel exemple de système fluvial méditerranéen, présentant une imbrication de milieux naturels plus ou moins humides et liés au cours d'eau. La variété des situations écologiques se traduit par une grande diversité d'habitats naturels : végétation basse des bancs graveleux et des dépôts de limons, boisements bas, étendues d'eau libre, bras morts directement associés au lit de la rivière, ainsi que différentes formes de forêts installées sur les berges. La plupart de ces habitats est remaniée à chaque crue et présente ainsi une grande instabilité et originalité. Le site présente un intérêt particulier puisqu'il concentre, sur un espace réduit, de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire à la fois marqués par les influences méditerranéenne et montagnarde.

La Durance assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces, tels que les poissons migrateurs), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces). Concernant la faune, la Durance présente un intérêt particulier pour la conservation :

- de diverses espèces de chauves-souris,
- de l'Apron du Rhône, poisson fortement menacé de disparition.

Les espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur le site, et à rechercher lors des inventaires du DOCOB sont : Invertébrés (Cordulie à corps fin, Azuré de la Sanguisorbe, Damier de la Succise, Laineuse du Prunellier, Barbot, Isabelle de France). Espèces disparues ou dont la présence reste rarissime : Loutre d'Europe, Lamproie de Planer.

Sur ce site Natura 2000, les Tome 1 et 2 du DOCOB ont été validés en mai 2012. La structure animatrice est le SMAVD.

5.2.2. Hiérarchisation des enjeux de conservation

Espèce / cortège d'espèces / habitats	Valeur patrimoniale globale	Valeur patrimoniale locale	Risque global	Risque local	Enjeu local de conservation	Commentaires
Chiroptères - colonies de reproduction	Fort	Forte	Modéré	Fort	Majeur	Colonie de mise-bas dans des effectifs remarquables. Importance des gîtes estivaux pour les Grand/Petit Murin. Un site à Murin de Capaccinii en mise bas exceptionnel.
Alouette calandre - Outarde canepetière	Modérée	Forte	Modéré	Très fort	Majeur	Rare en France. Importance régionale des populations de second rang dont celle de Durance. Disparition de l'espèce dans le lit mineur.
Alouette calandre	Modérée	Forte	Faible	Très fort	Majeur	Rare en France. Importance des populations de second rang dont celle de Durance. Disparition de l'espèce dans le lit mineur.
Apron du Rhône	Forte	Très forte	Fort	Très fort	Majeur	Faible densité et distribution limitée Plus fort polymorphisme en Durance de cette espèce endémique du Rhône
Cistude d'Europe	Faible	Forte	Modéré	Très fort	Majeur	Une station viable identifiée. Disparition de la quasi-totalité de la Basse Durance en 30 ans.
Oiseaux des berges sablonneuses et bancs de graviers	Faible	Forte	Modéré	Fort	Fort	Hirondelle de rivage : seule population nicheuse de PACA. Plus de 1% de l'effectif national présent en Durance.
Lusciniole à moustaches	Forte	Forte	Faible	Fort	Fort	Rare en France comme en PACA. Seule population nicheuse régionale hors delta du Rhône. L'arrivée de l'espèce correspondrait avec la création des retenues hydro- électriques sur la Durance.
Blongios nain	Faible	Forte	Modéré	Modéré	Fort	Rare en France comme en PACA. Population durancienne en net déclin.
Toxostome	Modérée	Forte	Modéré	Fort	Fort	Hybridation avec le Hotu. Espèce mal connue.
Barbeau méridional	Forte	Forte	Fort	Fort	Fort	Fragmentation des populations du fait d'une répartition uniquement sur les affluents, sur lesquels les bacrrières physiques et chimiques sont nombreuses.
Chiroptères – alimentation, gîtes.	Modérée	Forte	Modéré	Modéré	Modéré	Importance des secteurs lentiques et des larges cordons ripisylvatiques pour l'alimentation (Murin de Capaccini, M. à oreilles échancrées,) Rôle important des gîtes de falaises

Espèce / cortège d'espèces / habitats	Valeur patrimoniale globale	Valeur patrimoniale locale	Risque global	Risque local	Enjeu local de conservation	Commentaires
Colonies ardéidés	Faible	Forte	Faible	Fort	Modéré	Intérêt régional. Rare hors de la Grande Camargue et de la vallée du Rhône.
Agrion de Mercure	Modérée	Forte	Inconnu	Modéré	Modéré	Distribution régulière mais discontinue en Durance. Régression et/ou altération de ces habitats préférentiels (rivière en tresse, canaux agricoles,)
Castor d'Europe	Modérée / Forte	Forte	Faible	Faible	Modéré	Densité et effectif significatifs à l'échelle nationale. Population autochtone.
Anatidés hivernants	Faible	Modéré	Faible	Faible	Faible	Valeur régionale. Importance du réseau de bassins/retenues (migration et hivernage).

Tableau 3 : Les enjeux de conservation des espèces de la ZSC « La Durance »

5.2.1. Liste des objectifs généraux de gestion du DOCOB

Objectifs de conservation	objectifs opérationnels	leviers	Espèces / cortèges d'espèces : habitats concernés	Hiérarchisation
	rétablir la continuité sédimentaire des graviers	augmentation de la fréquence des débits morphogènes déversés aux barrages, remobilisation de terrasses hautes pour recharge du lit en graviers	Habitats et espèces caractéristiques des rivières méditerranéennes en tresse : 7240-2*, 3140-1, 3250, 3260, 3280, 9160, 92A0 / Poissons, Castor, chiroptères, Oiseaux du lit vif et des ripisylves	Fort
objectif n°1 : rétablir un système de tressage de la rivière	élargir l'espace de mobilité de la rivière	recul des épis et autres ouvrages, acquisition de terrains pour favoriser la divagation, remobilisation de terrasses hautes pour recharge du lit en graviers	Habitats et espèces caractéristiques des rivières méditerranéennes en tresse : 7240-2*, 3140-1, 3250, 3260, 3280, 91E0, 92A0 / Poissons, Castor, chiroptères, Oiseaux du lit vif et des ripisylves	Fort
	assurer la conservation des réseaux d'annexes hygrophiles (canaux, adoux, lônes)	plans de gestion, information, réduction des accès	Tous les habitats des annexes hygrophiles des rivières méditerranéennes en tresse (lônes, galeries boisées hygrophiles). Cistudes, odonates, poissons, avifaune, chiroptères	Fort
	réduire l'effet les barrières transversales	installation de dispositifs efficaces de franchissement quand c'est possible	Poissons, Castors	Modéré
objectif n°2 ; conserver la	Renforcer l'intérêt du système ripisylvatique et des zones tampons associées.	limitation des défrichements, acquisition de terrains, maintien de bandes boisées en bordure du lit vif, des connexions transversales boisées vers les collines	Habitats oligotrophes. Odonates, poissons, avifaune, chiroptères	Modéré
fonction corridor	Conserver un réseau de zones humides à vocation écologique, en particulier pour la migration et l'hivernage des oiseaux	plans de gestion, information, réduction des accès	Habitats hygrophiles Avifaune, Castor d'Europe	Fort
	augmenter le débit d'eau permanent dans le cours d'eau	augmentation et saisonnalisation du débit réservé	Habitats pionniers du lit vif, Poissons,	Modéré

Objectifs de conservation	objectifs opérationnels	leviers	Espèces / cortèges d'espèces : habitats concernés	Hiérarchisation
	éviter le colmatage du bras vif du lit en amont	chasses de décolmatage	Poissons,	Fort
objectif n°3 : favoriser la fonction "réservoir de	éviter la banalisation des milieux	nouvelles modalités d'essartement, agriculture raisonnée	Habitats de transition : ripisylves arbustives, formations à Petite massette, Avifaune, Castor d'Europe, Chiroptères	Modéré
biodiversité"	lutter contre les espèces invasives	information, sensibilisation, éradication	tous les habitats, avifaune, poissons	Modéré
	Conserver les boisements matures et sénescents quand cela est possible	plans de gestion	Chiroptères, avifaune, Castor d'Europe, Insectes sapro- xylophages	Modéré
	Conserver la qualité fonctionnelle des confluences	Suivi écologique, vigilance vis-à-vis de projets d'aménagements, plan de gestion	Tous les habitats et toutes les espèces caractéristiques des rivières méditerranéennes en tresse	Fort
	conserver les pelouses sèches à outardes et alouette	plans de gestion	Avifaune (Alouettes, Outarde, Oedicnème)	Fort
objectif n°4 : local	gérer les roselières remarquables déconnectées de la rivière (ex : Gravières du Puy-Sainte-Réparade)	plans de gestion, concertation, mesures répressives renforcées	Avifaune, Castor d'Europe, roselières à Marisque	Fort
	Maintenir les gîtes relais et de transit de chauves-souris cavernicoles.	mesures de protection localisées, plans de gestion	Petit et Grand Murin, Murin de Capaccini,	Fort
mesures d'accompagnement:	étudier la biologie des espèces ou la fonctionnalité de la Durance vis-à-vis des sites voisins	suivis, inventaires, études	Qualité des eaux superficielles et de la nappe, Invertébrés, Castor d'Europe, Apron,	fort
améliorer la connaissance du site	actualiser la cartographie des habitats en moyenne Durance	Inventaires, cartographie	Tous les habitats naturels de moyenne Durance.	Fort
nesure d'accompagnement sensibiliser le public et les usagers du site aux enjeux environnementaux	définir puis mettre en œuvre une politique d'information, de sensibilisation, d'éducation à la rivière	interventions dans des classes, dispositifs d'information sur site	tous les habitats et espèces du site	Fort

Tableau 4 : Hiérarchisation des objectifs de gestion pour la ZSC « La Durance »

5.2.2. Description des habitats Natura 2000 présents dans la zone d'influence du projet

CODE	Intitulé	Couverture	Superficie (ha)	Conservation sur le ZSC	Répartition /ZSC	Importance relative/Réseau national	Absence ou superficie dans la zone d'influence	Importance de la zone d'influence/ à la ZSC
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	0,01%	1,6	Bonne	Significative	2%≥p>0	Absence	Nulle
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,3%	47,86	Bonne	Bonne	2%≥p>0	Absence	Nulle
3230	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanic *	0,2%	31,91	-	Non-significative	-	Absence	Nulle
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	0,1%	15,95	Moyenne	Significative	2%≥p>0	Absence	Nulle
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum	8,7%	1388	Moyenne	Bonne	15%≥p>2%	Absence	Nulle
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	0,1%	15,95	Bonne	Significative	2%≥p>0	Absence	Nulle
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	1,4%	223,36	Moyenne	Bonne	2%≥p>0	Absence	Nulle
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	1,8%	287,17	Bonne	Bonne	15%≥p>2%	Absence	Nulle
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.	0,01%	1,6	-	Non-significative	2%≥p>0	Absence	Nulle
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *	0,2%	31,91		Non-significative	2%≥p>0	Absence	Nulle
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	0,4%	63,82	Moyenne	Significative	2%≥p>0	Absence	Nulle
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,1%	15,95	Bonne	Significative	2%≥p>0	Absence	Nulle
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	0,1%	15,95	Bonne	Bonne	2%≥p>0	Absence	Nulle
7240	Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae *	0,1%	15,95	Excellente	Excellente	2%≥p>0	Absence	Nulle
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0,01%	1,6	Moyenne	Significative	2%≥p>0	Absence	Nulle
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0,01%	1,6	Moyenne	Significative	2%≥p>0	Absence	Nulle
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	0,5%	79,77	Bonne	Bonne	2%≥p>0	Absence	Nulle
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	26,3%	4195,9	Bonne	Excellente	15%≥p>2%	Absence	Nulle
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	1,1%	175,49	Moyenne	Significative	2%≥p>0	Absence	Nulle

Tableau 5: Habitats présents sur le site ZSC FR9301589 « La Durance »

5.2.3. Description des espèces d'intérêt communautaire présentes ou potentielles dans la zone d'influence du projet

Espèces animales visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

			S			olog la ZS	ique						Absence ou statut	Importa nce de
			S				_	Effectifs	Conserva	Répartitio	Importance		biologique	la zone
CODE	N	IOM	éde		epr	live	₽ĕ	dans la ZSC	tion sur	n	relative/Résea	Habitats fréquentés	dans la	d'influe
			Sédentaire	on	Reproducti	Hivernage	Migration		la ZSC	/ZSC	u national		zone	nce/à
			ire		걆	ge	9						d'influence	la ZSC
												Le castor vit le long des ripisylves, à l'interface du milieu aquatique et du milieu terrestre. Il peut s'installer dans différents types de milieux aquatiques: fleuves, rivières, ruisseaux, plan d'eau, réseaux d'irrigation ou de drainage. Il recherche en général des cours		
1337	Castor d'Eurasie	Castor fiber	х					200 individus	Excellente	Non-isolée	2%≥p>0%	d'eau dont la pente est inférieure à 1% et dont les berges sont riches en salicacéé. La vitesse permanente du cours d'eau ne doit pas ètre trop élevée. En fonction de la nature et la structure des berges, le castor utilise un terrier, un terrier-hutte ou bien une hutt- Les véritables huttes ne sont établies par les castors rhodaniens que si le creusement des berges est impossible. Dans le midi de la France, le castor est présent sur le Rhône et ses affluents (Gardon, Cèze, Durance). Il a été réintroduit avec succès sur le bassin du Tarn, sur l'Hérault et le Vidourle. Le linéaire occupé au début des années 90 dans le sud-est de la France était d'environ 3400 km de cours d'eau. A proximité du delta, il est présent sur certains canaux et marais du Plan de Bourg : canal d'Arles à Fos, canal du Vigueirat et marais de Meyranne. En Durance, le Castor occupe une large gamme d'habitats avec en commun une constantes qui se retrouvent dans la plupart des cellules identifiées. Les facteurs clés sont tous liés à la morphologie du lit. Le rôle prépondérant de la Salicacée en disponibilité suffisante pour l'alimentation conditionne d'abord l'installation de l'espèce. Les formations boisées à Salix sp et Populus sp sont les essences exploitées préférentiellement. Elles constituent l'essentiel de son	Absence	Nulle
												alimentation en période hivernale. D'autres paramètres sont à relever comme le débit d'esu qui doit être relativement lent - lédelement stagnant - (67% des cas, n=62 cellules) ou encore la profondeur d'eau qui doit être suffisante à l'entrée de la hutte ou du terrier (>50 cm). Le comptage réalisé dans le cadre des inventaires N2000 a mis en évidence 98 cellules familiales réparties de la Confluence Durance / Rhône jusqu'à Ventavon (05). Les milieux aquatiques présents dans la zone d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.		
1308	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus					×		Bonne	Non-isolée	2% ≥ p > 0%	La Barbastelle en Europe semble liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif). Ces gîtes sont généralement situés dans des cavités arboricoles (fissures, loges de pics) sans pour autant que se soit exclusif. Les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles, des maisons, des cavités dans les troncs ou bien des fissures ou sous les écorces de vieux arbres. L'espèce est généralement solitaire durant la léthargie hivernale. L'espèce est peu frileuse et sa présenc n'est généralement constatée que par grand froid dans les sites souterains. L'espèce est une des plus spécialisées les chiropètres d'Europe, elle se nourrit de lépidoptères et les proies secondaires sont les trichopètres, les diptères et les névropètres. La Barbastelle d'Europe a été contactée pour la première fois durant les inventaires (le 15/07/2008) sur la commune de Piégut. Des colonies sont suspectées dans les forêts de montagne des communes de Curbans et de Venterol. Au sein du périmètre il est fort probable que les contacts puissent être attribués à des individus gîtant sur les massifs environnant la Durance. Enfin, l'espèce a également été contactée dans la vielle chênaie de Cadarache (hors du site Natura 2000) et à Thèze, dans une dret de chêne vert relativement jeune (A. HAQUART, comm. pers.) ainsi qu'à Rousset (données GCP). La présence de cette espèce forestière semble favorisée par les liaisons boisées entre les ripsiylves de la Durance et les massifs forestiers, hêtraies et chênaies, des collines environnantes. Les habitats de la zone d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.	Absence	Nulle
1310	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii					х	Individus	Bonne	Non-isolée	2%2p>0%	L'espèce est typiquement cavernicole à toutes les étapes de sa biologie et peut réaliser de grands déplacements saisonniers. En automne, et au début du printemps, la population est dispersée sur tout le territoire et fréquente des gîtes de transit qui servent d'étapes entre les gîtes de reproduction et gîtes d'hivernage. Son alimentation se compose de papillons de nuit, de moustiques et de coléoptères. Il est cavernicole et grégaire, les rassemblements d'hibernation et de reproduction peuvent atteindre des dizaines de milliers d'individus. Il change de cavité en fonction de ses besoins (hibernation, transit, estivage) et des caractéristiques des cavités (température, humidité). Espèce rencontrée en plaines et collines, en général à moins de 700 m d'altitude. Elle est rare et très localisée pour la reproduction : cinq colonies sont connues. D'autres gîtes importants pour le transit sont recensés et un site important est connu pour l'hibernation. L'espèce subit une régression ancienne et récente au niveau du nombre de gîtes et de ses effectifs. Une mortalité importante et pénéralisée constatée en 2002-2003 a grandement fragilisé les populations. Le Miniopètre de Schreibers est présent tout le long de la Durance en activité de chasse. Cing gîtes sont connus pour cette espèce dont deux (Sisteron et Jouques) sont indus dans le site Natura 2000. Le maximum d'individus enregistré en gîte est de 40 sur la commune de Jouques (grotte de la Daouste). A noter que la commune des Mées accueille un individu en hiberation. Très récemment (avril-09) un nouveau gîte de transit à été découvert sur la commune des Mées accueille un individu en hiberation. Très récemment (avril-09) un nouveau gîte de transit à été découvert sur la commune des Mées accueille un individu en hiberation. Très récemment (avril-09) un nouveau gîte de transit à été découvert sur la commune des Mées accueille un individu en hiberation. Très récemment (avril-09) un nouveau gîte de transit à été découvet sur la commune de loureur les Avignon (30), il accu	Absence	Nulle
1307	Petit Murin	Myotis blythii			х		х	150 individus	Bonne	Non-isolée	15% ≥ p > 2%	En hiver il fréquente les cavités à hygrométrie élevée et apprécie des températures comprises entre 6°C et 12°C. Les naissances s'étalent de la mi-juin à la mi-juillet.	Absence	Nulle

			1			iolog							Absence	Importa
CODE		NOM	Sedelifque		Rep	a Hivernage	Migration	Effectifs dans la ZSC	Conserva tion sur la ZSC	Répartitio n /ZSC	Importance relative/Résea u national	Habitats fréquentés	ou statut biologique dans la zone d'influence	nce de la zone d'influe nce/à la ZSC
												La forte affinité de cette espèce pour les herbes hautes l'amène à fréquenter les milieux dont la couverture buissonnante est inférieure à 50%, ce qui est le cas dans pratiquement tous les secteurs de Crau. Les prairies de fauches et les pâturages lui sont particulièrement favorables et notamment les prairies sur sol hygromophre du fait d'une grande abondance de proies, et, qui plus est, sur la durée, lorsque les fauches sont tardives. Deux gîtes de reproduction d'importance sont à souligner du fait de leur position géographique et des effectifs recensés. La clonie plus importante est incluse dans la ZSC « Les Alpilles » et se situe sur la commune d'Orgon. Bien que située en limite du périmètre Durance, le faible nombre de contact en activité de chasse laisse penser que cette espèce ne fréquente pas de manière régulière le situe. La seconde, fait partie intégrante de la ZSC « Durance». Elle se situe sus le Pont de la Porte de Provence Sisteron et compte notamment près de 300 Grands / Petits Murins. Les habitats de la zone d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.		
1316	Murin de Capaccini	Myotis capaccinii			х		х	40 individus	Moyenne	Non-isolée	2%≥p>0%	Espèce liée aux grands cours d'eau, présente à moins de 600 m d'altitude. Elle est très rare et ses effectifs régionaux sont faibles (moins de 5000 individus estimés). Le Murin de Capaccini : Seulement trois gîtes sont connus pour cette espèce au sein du périmètre. Les effectifs varient de 7 (Saint-Paul-les-Durance) à 40 individus dans la grotte de St-Eucher à Beaumont de Pertuis. Les gîtes duranciens sont en lien direct avec les colonies du Verdon. Les territoires de chasse sont généralement situés dans les secteurs où l'eau est calme (retenues, amonts de seuils, bras mort). Il 3 agit bien souvent de milieux favorables aux développements des chironomes, ressource alimentaire importante pour le Murin de Capaccini. Cette espèce est très dépendante de la Durance pour sa survie. Les habitats de la zone d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.		Nulle
1321	Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus			x		x	-	Bonne	Non-isolée	2%≥p>0%	Espèce localisée dans les plaines et collines, rare dans les zones alpines. Elle est liée aux ripisylves et aux boisements. Sept colonies de reproduction sont connues dans la région, la plus importante sur l'Argens (plus de 600 individus), nombre d'entre elles sont mixtes avec le Grand rhinolophe. L'espèce demeure rare. Les populations régionales sont importantes pour la conservation de l'espèce. Le Murin à oreilles échancrées est présent en Camargue en période de transit et de mise-bas. Son habitat préférentiel est composé d'un paysage mossique qui comprend les milieux boisés et bocagers avec à proximité une source d'eau. Le Murin à oreilles échancrées : d gites sont connus pour cette espèce dont un qui a récemment disparu. Ce dernier était situé sur la commune de Caumont sur Durance et accueillait environ 60 individus. Situés dans les combies d'un particulier, des travaux de rénovation ont provoqué l'abandon du site. Cette colonie est très certainement toujours dans le secteur même si elle n'a pu être relocalisée. Les trois autres colonies identifiées sont localisées sur les communes de Mirabeau (2 individus), à la Roque d'Anthéron (401 individus dans l'Abbaye de Silvacane à 2,6 km à l'Est du site de projet et à Valsierres. În activité de chasse l'espèce cest présente à Caumont sur Durance, Noves, Mirabeau, Manosque. Le muret de pierres sèches de la zone d'influence est favorable à cette espèce comme gite de transit.	Chasse et Transit potentiel R=20 km	Faible
1324	Grand Murin	Myotis myotis					x	-	Bonne	Non-isolée	2%≥p>0%	Cette espèce est en régression dans le Nord de son aire de répartition européenne mais assez répandue en France, sauf dans les plaines méditerranéennes où elle semble céder la place au Petit murin. Les terrains de chasse de grand murins ont la caractéristique commune d'être situé dans les zones très facilement accessibles en vol : forêts dont les strates sous-arborescentes sont éparses, prairies fraichement fauchées, pelouses. Ils se déplacent de 10 à 25 km pour trouver un terrain de chasse leur convenant. Le Grand murin chasse sur des sols avec une végétation rase : sous-bois, prairies pâturées ou fauchées. Il capture principalement des grands coléoptères comme les carabes ou les bousiers. Deux gites de reproduction d'importance sont à souligner du fait de leur position géographique et des effectifs recensés. La colonie plus importante est incluse au SIC « Les Alpilles » et se situe sur la commune d'Orgon. Bien que située en limite du périmètre Durance, le faible nombre de contact en activité de chasse laisse penser que cette espèce ne fréquente pas de mainière régulière le site. La seconde, fait partie intégrante de la ZSC « Durance ». Elle se situe sous le Pont de la Porte de Provence à Sisteron et compte notamment près de 300 Grands / Petits Murins.	Absence	Nulle
1193	Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata)	<				Individus	-	-	Non-significative	On retrouve le sonneur en milieu bocager, dans des pairies, en lisière de forêt ou en contexte forestier. Il fréquente les biotopes aquatiques de nature variée (mares permanentes ou temporaires, ornières, fossés, bordures marécageuse d'étangs, de lacs, retenues d'eau artificielles, anciennes carrières inondées]. En Moyenne Durance, la tendance est également disparition et à la fragmentation des populations. Actuellement, aucune station n'est identifiée dans le périmètre du SIC « Durance » mais plusieurs se situent à faibles distances (secteur Ventavon- Curbans ou secteur Valernes). Les stations du secteur Ventavon - Curbans se caractérisent par des habitats particulièrement dégradés où l'emprise agricole a fortement réduit ces habitats potentiels. L'espèce s'y réfugie dans des habitats marginaux et peu stables (ornières en eau sur un motocross « sauvage », canaux d'irrigation régulièrement curés, bassins en fond de sablière). La population de la Sablière du Beymon n'a pu être contrôlée en 2009. La zone d'influence n'abrite aucun habitat favorable pour le Sonneur à ventre jaune.		Nulle
1220	Cistude d'Europe	Emys orbicularis	>	<				20 individus	Moyenne	Isolée	2%≥p>0%	En France, on distingue 6 populations principales non contiguês: Brenne, marais charentais, Gers et Dordogne, Camargue et Crau, Maures et Corse. Maures et Corse. Tortue aquatique d'eau douce, elle fréquente les eaux stagnantes, à cours lents, pérennes ou temporaires: roubines, marais, mares,	Absence	Nulle

CODE			St	atut l	oiolos	inue	1						
CODE												Absence	Importa
CODE					la ZS	_		Conserva	Répartitio	Importance		ou statut	nce de
	N	ОМ	Séd	É	. ₹	Migration	Effectifs	tion sur	n	relative/Résea	Habitats fréquentés	biologique	la zone
			ent	9 8	em	gra	dans la ZSC	la ZSC	/zsc	u national	·	dans la	d'influe nce/à
			Sédentaire	on	Hivernage	tion						d'influence	la ZSC
			re		0						étangs, canaux. Discrète et craintive, elle a besoin de calme et plonge à la moindre alerte. Elle utilise le milieu terrestre seulement lors de ces déplacements et au moment de la ponte, pour lequel elle préfère les milieux à végétation rase comme les pelouses ou sols nus. Elle est sensible aux modifications des milieux aturelts où elle vit. Les accouplements ont lieu dans l'eau. Les pontes (au nombre de 1 à 3 par femelles), localisées dans des endroits bien exposés au soleil, débutent mi-mai et durent jusqu'à mi-puillet. La Cistude est carnivore et se nourrit d'insectes, de têtards, de poissons morts, etc Elle passe l'hiver en hibernation dans la vase ou sous une phragmitale. Elle peut rester immergée sous l'eau plusieurs jours avant de remonter à la surface reprendre sa respiration. Dès que la température de l'air est nettement supérieure à celle de l'eau (fin février), elle sort des bains de soleil. Dans les Bouches-du-Rhône ont la rencontre hors delta dans les marais de la vallée des Baux (Lombardini et Olivier, 2002) dans certains grands étangs de la Crau (Lombardini et Olivier, 2000) et sur le pourtour de l'étang de Berre (St Chamas, la Touloubre, étang du Bolmon). La Cistude d'Europe était au siècle dernier une espèce régulière voire localement commune en Basse Durance (Peyre, Olioso et Joubert, 2005). Sa répartition comme ses effectifs ont sensiblement réduits depuis la moitié du XXE siècle. Dans les années 1980-1990, seule une dizaine de stations sont connues (principalement entre la confluence Verdon-Durance et Avignon) et abritent chacune un faible nombre d'individus. Les observations sur ces sites deviennent plus épisodiques entre 1990 et 2000. La plupart de stations signariassant dans cette même période. La cistude n'à pas été recontacté entre 2007 et 2009 sur l'ensemble des stations occupées dans le passé entre la Confluence Durance - Verdon. Alins, sa distribution actuelle se limiterait dans la Basse burance à la zond		la 2SC
											allant de la Roque d'Anthéron à Pertuis où la population semble se maintenir. La quasi-totalité des observations se limite au secteur de la STEP de la Roque d'Anthéron. Les effectifs maximums notés en 2007 et 2008 confirment la stabilité apparente (21 individus en juin 2007 et 19 en mal 2008). La conservation de cette population est largement remise en question par le prote de déplacement de la STEP Roque d'Antheron. Il est fort possible que des individus se maintiennent en faibles effectifs dans certaines launes (secteur de Mallemont et de Cadenet particulièrement). La présence de la Cistude d'Europe est limitée à la Basse Durance. Les milieux aquatiques présents dans la zone d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.		
1103	Alose feinte	Alasa fallax	х				Individus	Moyenne	Marginale	2% ≥ p > 0%	pour s'y reproduire. En phase marine, il est pélagique et vit sur le plateau continental en zone littorale. Les frayères à Alores sont caractérisées par une hauteur d'au de 1m à 1,5 m avec à l'aval une zone moins profonde (40 à 50 cm), une vitesse de courant faible et laminaire dans la zone de ponte mais de l'ordre de 2 m/s dans la zone aval. Elles présentent aussi une granulomètrie composée de galets de taille moyenne (7 à 8 cm de diamètre), accompagnée de graviers laissant entre reux des espaces où les oeufs peuvent venir se placer durant l'incubation (Boisneau et al., 1990). Lorsque l'accès à de text pas possible, notamment en raison d'obstacles, celles-ci tentent tout de même se reproduire sur des frayères de substitution, stituées pariois au pied des obstacles, même si les conditions n'y sont pas optimales. Sur le bassin versant de Durance, l'Alose feinte est signalée uniquement sur la partie aval, à proximité de la confluence avec le Rhône. Les captures datent de 1989 (1 individu par le Cemagré l'à l'aval immédiat de l'actuel viaduc SNCF) et de 1994 avec la capture, par la Fédération de Péche du Vaucluse, de 19 individus lors d'une opération de pêche au filet réalisée à l'aval du seuil CNR. Plus récemment, dans le cadre des opérations de radiopistage réalisées par l'ONEMA et l'association MRM pour le compte de la CNR, il a été confirmé que deux individus s'étaient engagés dans la Durance et étaient venus se caler sous le seuil 68, actuellement infranchissable. La présence de l'Alose feinte est limitée à la Basse Durance. Les milieux aquatiques présents dans la zone d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.	Absence	Nulle
1138	Barbeau méridionnal	Barbus meridionalis	х				Individus	Moyenne	Marginale	2% ≥ p > 0%	On le trouve préférentiellement dans des eaux fraîches et bien oxygénées, même s'il supporte bien des eaux plus chaudes lors de la période estivale, les asséchements de la rivière aussi bien que les crues. Il vit généralement dans des eaux de moyenne altitude (supérieure à 200 m.). A une altitude inférieure, il est en compétition avec le Barbeau fluviatile, notamment en plaine, où les deux espèces sont présentes. En amont, ses populations restent pures. Sur le bassin de la Durance, la présence du Barbeau méridional est mentionnée dans de nombreux cours d'eau, même s'il semble absent du cours principal de la Durance, au niveau duquel il est en compétition directe avec le Barbeau fluviatile. Il a été recensé sur la partie aval de l'Avance, ainsi que sur le torrent de Sasse mais en effectifs très faibles. Sur le riou de Jabron (affluent rive gauche qui conflue avec la Durance juste à l'amont du Vançon et en face du Jabron, je Vançon et le Coulon (ou Calavon), les populations semblent beaucoup plus conséquentes. Le Barbeau méridional a été observé sur la Bléone, sur le Lauzon et sur le Réal de Jouques. La présence du barbeau est avérée dans les affluents de la Durance. Les milieux aquatiques présents dans la zone d'influence ne	Absence	Nulle
											sont pas favorables à cette espèce.		

			St		oiolog s la ZS							Absence	Importa nce de
			S				Effectifs	Conserva	Répartitio	Importance		ou statut biologique	la zone
CODE	1	MOM	éde	on	ive	Aigr.	dans la ZSC	tion sur la ZSC	n /ZSC	relative/Résea u national	Habitats fréquentés	dans la	d'influe
			Sédentaire	on	Hivernage	Migration		la ZSC	/23C	u nationai		zone	nce/à
	commun	I	re	Ė	e	3					être présent sur les fonds caillouteux des lacs. L'espèce est très sensible à la qualité des eaux. Un substrat grossier et ouvert, offrant	d'influence	la ZSC
	Commun										un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement de ses populations.		
											Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils en long (radier-mouilles) et du		
											renouvellement actif des fonds en période de forts débits. C'est une espèce qui colonise souvent les ruisseaux en compagnie des		
											Truites. Sur le bassin de la Durance, la présence du Chabot est mentionnée dans de nombreux cours d'eau. Il colonise le cours principal de la Durance, mais seulement à l'aval immédiat du barrage de Serre Ponçon, les densités les plus		
											élevées étant observées sur le secteur Espinasse-Rochebrune. Les investigations que nous avons mené en 2008 sur ce secteur		
											montrent que l'espèce est bien présente, avec un gradient de « densité » net entre le pont de l'Archidiacre et Tallard, station au		
											niveau de laquelle il devient rare (1 seul individu capturé). La retenue de la Saulce marque certainement la limite aval de son		
											extension sur ce secteur amont.		
											La présence du chabot est avérée dans les affluents de la Durance. Les milieux aquatiques présents dans la zone d'influence ne sont pas favorables à cette espèce.		
				H	t						La lamproie de rivière est une espèce marine côtière qui remonte les fleuves en particulier en période de reproduction. Sa présence		
											en Durance est d'abord dépendante des possibilités de Montaison sur le Rhône entre la confluence et Avignon. La lamproie de		
											rivière est considérée comme une espèce vulnérable au niveau européen et français, en régression à cause, entre autre, des nombreux obstacles à la montaison (barrages, seuils). Elle fait actuellement l'objet d'un programme de conservation et de		
	Lamproie de										restauration de ses populations. Autrefois abondantes, elles sont devenues rares dans certains bassins comme le Rhône ou le Rhin.		
1099	rivière	Lampetra fluviatilis	Х				Individus	-	-	Non significative	Comme les autres espèces migratrices, les lamproies sont menacées par les barrages, les extractions de granulats en lit mineur et la	Absence	Nulle
											dégradation générale des habitats et les pollutions diverses. Cette sensibilité est accentuée par une durée de phase larvaire		
											relativement longue. La présence de la lamproie de rivière est limitée à la Basse Durance. Les milieux aquatiques présents dans la zone d'influence ne		
											sont pas favorables à cette espèce.		
											Le toxostome vit habituellement dans des eaux claires et courante, bien oxygénées, sur fond de galets et graviers. Il vit en bancs		
											assez nombreux d'individus de même taille, inactifs la nuit et se nourrissant la journée.		
											Il est présent sur le cours principal de la Durance, mais uniquement en aval de la retenue de Serre-Ponçon. Au niveau des affluents, le Toxostome est bien présent sur le Verdon. Il colonise un linéaire important sur la partie intermédiaire du Verdon, de part et		
6150	Toxostome	Parachondrostoma	¥				Individus	Moyenne	Non-isolée	2% ≥ p > 0%	d'autre des retenues de Sainte-Croix et d'Esparron.	Absence	Nulle
6130	Toxostome	toxostoma	^				muividus	ivioyenne	NOTI-ISUIEE	2% 2 p > 0%	Le Toxostome remonte également assez haut dans le Buëch, le torrent de Sasse, dans la Bléone ou encore le Coulon. Il colonise		Nulle
											également la partie aval de nombreux autres (plus) petits affluents tels que l'Aigue Brun ou le Lauzon. Il est également signalé dans le canal des Buissonades à Oraison, en rive gauche de la Durance, au droit de la confluence (rive gauche) du Lauzon.		
											La présence du toxostome est avérée dans la moyenne Durance. Les milieux aquatiques présents dans la zone d'influence ne sont		
											pas favorables à cette espèce.		
											La Bouvière vit en banc dans les milieux calmes (lacs, étangs, plaines alluviales), préférant les eaux claires et peu profondes avec des		
											substrats sablo-limoneux. Sa présence est liée à celle des mollusques bivalves (Unionidés) dans lesquels elle dépose ses œufs (espèce ostracophile).		
											Sur le bassin de la Durance, la présence de la Bouvière est anecdotique car elle se limite à l'extrémité aval, du fait des échanges		
5339	Bouvière	Rhodeus amarus	Х				Individus	Moyenne	Non-isolée	2% ≥ p > 0%	possibles avec le Rhône où l'espèce est bien implantée, et à certaines retenues (au moins une) localisées à l'aval de Pertuis. Sur le		Nulle
											reste du linéaire, l'habitat n'est pas favorable à son implantation (vitesses de courant trop élevées, température trop frâiche), ni à celle de son hôte obligatoire (mollusques du genre Union).		
											La présence de la Bouvière est limitée à la Basse Durance. Les milieux aquatiques présents dans la zone d'influence ne sont pas		
											favorables à cette espèce.		
											Le Blageon affectionne les eaux claires et courantes, correspondant à la zone à ombre, sur substrat graveleux ou pierreux.		
											Sur le bassin de la Durance, la présence du Blageon est mentionnée dans de nombreux cours d'eau, et sa présence est quasiment continue sur l'ensemble du linéaire du cours principal et des principaux affluents (Buëch, Bléone, Asse, Coulon, Verdon). Il est		
6147	Blageon	Telestes souffia	Х				Individus	Moyenne	Non-isolée	2% ≥ p > 0%	cependant rare voire anecdotique sur la partie amont de la Durance, à l'amont de la retenue de Serre-Ponçon.	Absence	Nulle
											La présence du blageon est avérée dans la moyenne Durance. Les milieux aquatiques présents dans la zone d'influence ne sont pas		
<u> </u>				-	+	+					favorables à cette espèce. Sur le bassin de la Durance, l'Apron a été capturé sur le cours principal, sur un linéaire qui s'étend de l'aval du barrage de la Saulce,		
											jusqu'au rejet de la STEP de Manosque, dont l'impact très fort sur la qualité des eaux de la Durance semble incompatible avec le		
											maintien de cette espèce. L'influence de ce rejet polluant se fait « sentir » jusqu'à la queue de la retenue de Cadarache. Les «		
1158	Apron du	Zingel asper	х				Individus	Bonne	Isolée	100% ≥ p > 15%	densités » les plus importantes d'Apron sont généralement relevées :	Absence	Nulle
	Rhône										entre les confluences du torrent de Sasse (limite amont) et celle du Vançon (limite aval), entre le seuil de la Brillanne et le rejet de la STEP de Manosque. L'Apron du Rhône serait également présent dans certains canaux EDF et d'irrigation, mais il s'agit là d'individus		
											dévalant et non pas d'une population bien établie. Les références les plus récentes datent de 2001 et concernent le canal EDF		
											d'Oraison. Une trentaine d'individus ayant été « capturés » lors de la vidange de ce canal.		

			St	atut	biolo s la Z	е						Absence ou statut	Importa nce de
CODE	1	MOM	Sédentaire	on	_		Effectifs dans la ZSC	Conserva tion sur la ZSC	Répartitio n /ZSC	Importance relative/Résea u national	Habitats fréquentés	biologique dans la zone d'influence	la zone d'influe nce/ à la ZSC
											Au niveau des affluents, l'Apron est également présent dans le Buèch de la confluence avec la Durance jusqu'à la confluence avec la Méouge, soit sur environ 18 km (MENMA, 2008) mais avec des densités relativement faibles. En 2008, il n'a pas été rencontré plus en amont, malgré des prospections menées sur un peu plus de 8 km (de la confluence de la Méouge jusqu'à l'amont de la STEP de Laragne). Il colonise également la partie aval de l'Asse sur un linéaire qu'il est encor actuellement difficile à évaluer (20 à 30 km ?), sachant que la capture la plus amont a été faîte su niveau du pont de Brunet, à environ 12 km à l'amont de la confluence. Il est également présent sur le Verdon, sur la partie intermédiaire du bassin versant, sur un linéaire d'environ 18 km à l'amont du barrage de Ste Croix. Les milieux aquatiques présents dans la zone d'influence ne sont pas favorables à cette espèce. Espèce européenne, principalement présente dans l'Europe de l'Ouest. En France, elle a disparu des régions du Nord et Nord ouest mais elle est toujours bien représentée dans la moitié sud de la France aussi bien dans les plaines qu'en montagne. En PACA, l'espèce accuse une netter régression de ces effectifs avec des causes similaire à celles identifiées dans le reste de la		
1092	Ecrevisse à pattes blanches	Austropotamobius pallipes	x				Individus	-	Non- significative	-	France (dégradation de la qualité d'eau, cohabitation avec les écrevisses exogènes source de compétition et vecteur de maladie comme l'aphanomycosis,). L'Errevisse à pattes blanches est un animal nocturne. Elle se différentie des autres espèces par l'absence de crête médiane au niveau du rostre et la présence d'une seule épine post orbitaire. Plutôt opportunistes, les écrevisses présentent un régime alimentaire varié. En milieu naturel, l'Écrevisse à pieds blancs se nourrit principalement de petits invertébrés (vers, mollusques, phryganes, chironomes), mais aussi de larves, têtards de grenouilles et petits poissons. L'absence de données récentes laissait à penser que l'Ecrevisse à pattes blanches avait déserte les sections Basse et Moyenne Durance. Toutefois, deux observations de 2007 (G. Verdier / ONEMA) témoignent de sa présence dans le secteur des Cassettes (Piégut-05) et à la confluence Avance / Durance (Jarjayes-05). Les informations à disposition sont pour l'heure parcellaires et nécessitent d'être complétées ces prochaines années.	Absence	Nulle
1088	Grand capricorne	Cerambyx cerdo	х				Individus	-	Non- significative	-	Sa taille adulte varie de 24 à 55 mm. Il dépose ses œufs dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres. Les larves sont yolphages et se développent sur des Chênes. Les adultes 4 gillmentent de sève au niveau de blessures fraiches. C'est une espèce principalement de plaine de tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parcs urbains, alignements de bord de route). L'espèce est largement répartie à la faveur des boisements âgés. La compilation des observations le donne présent sur l'ensemble du linéaire avec toutérois un nombre de contacts supérieurs en Basse Durance et de Cadarache à Curbans pour la Moyenne Durance.	Absence	Nulle
1044	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	х				Individus	Moyenne	Non-isolée	2% ≥ p > 0%	Le Sud-Est de la France possède vraisemblablement plus de la moitié des effectifs nationaux. La Crau se trouve donc dans un secteur particulièrement favorisé. Les larves se développent dans les petits cours d'eau ensoleillés, plus ou moins rapides et souvent de faible importance (sources, fontaines, drains, rigoles, petites rivières). On retrouve cette espèce quasi exclusivement sur des terrains calcaires ou dans des alluvions phréatiques. La ponte s'effectue à l'intérieur d'hydrophytes. Les larves restent ensuite dans la végétation pendant leur développement. On observe généralement une seule génération par an et le cycle complet de l'espèce est de deux ans. La nymphose s'effectue sur les tiges aériennes de la végétation aquatique. Dans le midi, l'agrion de Mercure est dans toutes les stations de Potamot coloré. Si l'Agrio, n'est pas directement inféodé à cette plante, il semble qu'il est les mêmes exigences écologiques. Si les sites eutrophes sont recherchés en période de chasse, ils sont délaissés en période de reproduction. Dans tous les sites à Potamot coloré de Crau (Fontaines de Mouriès, canal de Vergière, marsis de Crau), l'Agrion de Mercure a été rencontré. Ces stations sont dotées d'eaux oligitorophes alimentées directement par la nappe. Dans le périmètre Natura 2000, l'espèce apparaît de manière discontinue sur une bonne partie du linéaire (aire minimale allant de la Confluence Durance – Rhône à la retenue de curbans). Dans les annexes hydraulques, l'espèce est potentiellement présent jeugé à la retenue de Curbans). Dans les sannexes hydraulques, l'espèce est potentiellement présent jeugé à la retenue de Stepinasse. Sa distribution est fonction de la répartition de ces habitats de prédilection. Les effectifs sont localement faibles et varient aussi bien numériquement que géographiquement pour les populations situées sur le let tv.	Absence	Nulle
6199	Ecaille chinée	Euplagia quadripunctaria	х				Individus	-		Non-significative	Elle fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques ainsi que des milieux anthropiés. L'écaille chinée est une espèce du paléarctique occidental. Elle est répandue dans toute l'Europe moyenne et méridionale. L'espèce est présente partout en France. En PACA, elle est largement répandue occupant une large gamme d'habitats naturels et artificiels. Seule la sous-espèce Euplagia quadripunctarior indodenensis (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe, car la sous-espèce typique y est commune et largement répartie.	Absence	Nulle

					iologi la ZSC			C	Répartitio	I		Absence ou statut	Importa nce de
CODE	N	МОМ	Séder	Repro	Hiver	Migra	Effectifs dans la ZSC	tion sur	n /ZSC	Importance relative/Résea u national	Habitats fréquentés	biologique dans la	la zone d'influe
			ntaire	nducti	mage	ation		la ZSC	/25C	u national		zone d'influence	nce/ à la ZSC
1083	Lucane Cerf- volant	Lucanus cervus	х				Individus	Bonne	Non-isolée	2% ≥ p > 0%	L'espèce est largement répartie à la faveur des boisements âgés. La compilation des observations le donne présent sur l'ensemble du linéaire avec toutefois un nombre de contacts supérieurs en Basse Durance et de Cadarache à Curbans pour la Moyenne Durance. L'habitat larvaire de Luconus cervus est le système racinaire de souche ou d'arbres feuillus dépérissant (majoritairement les chênes). La zone d'influence du présent projet ne possède pas de chênes suffisamment sénescents.	Absence	Nulle

Tableau 6 : Espèces animales sur le site ZSC FR9301589 « La Durance »

6. Analyse des incidences directes, indirectes, temporaires ou permanentes du projet sur l'état de conservation des sites Natura 2000 concernés

6.1. Le site Natura 2000 ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour »

La zone d'influence du projet possède une importance négligeable à nulle pour l'avifaune ayant justifiée la désignation de la ZPS « Garrigues de Lançon et chaînes alentour » (Cf. pages précédentes). De ce fait, l'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000 ne comporte donc pas d'analyse spécifique des incidences du présent projet sur la ZPS « Garrigues de Lançon et chaînes alentour ».

6.2. Le site Natura 2000 ZSC FR9301589 « La Durance»

6.2.1. Incidences cumulatives avec d'autres projets du même maître d'ouvrage

Aujourd'hui, La SAS CHOPIN n'est pas responsable d'autre projet sur le territoire de la ZSC FR9301589 « La Durance ».

Les incidences du projet sur les espèces d'intérêt communautaire sont détaillées ci-après pour le présent projet de lotissement sur la commune de La Roque d'Anthéron.

6.2.2. Destruction ou perturbation d'espèces ou d'habitats d'espèces Natura 2000

Le tableau suivant indique les incidences directes et indirectes, temporaires ou permanentes, qui affectent les espèces animales de l'Annexe II de la Directive Habitats présentes ou potentiellement présentes dans la zone d'étude.

Aire de répartition : Europe et Murin à oreilles Asie échancrées Code EU: 1321 Amplitude écologique : restreinte Niveau d'effectifs : rare PN, DH2, DH4, BE2, BO2 Dynamique des populations : Liste mondiale régression rapide espèces menacées : « préoccupation Importance de zone mineure » d'influence/ZSC La Durance : Liste rouge **Faible** nationale: « vulnérable» Effectifs dans la ZSC La Durance: 40 individus Statut PACA: « vulnérable » Nature des incidences Quantification des incidences D=Directe ou I= Indirecte P=Permanente ou T=Temporaire Le muret de pierres sèches présente des interstices favorables comme gîtes de transition pour cette espèce. D/P: **Détérioration de** gîte de 10 ml de ce muret seront détruits. transition (Détérioration d'habitat d'espèce) Les travaux se feront le jour. I/T : Dérangement (Perturbations) Le muret de pierres sèches présente des interstices favorables comme gîtes de transition pour cette espèce. D/P: Destruction d'individus 10 ml de ce muret seront détruits. NON Effets cumulatifs Niveau de sensibilité de Niveau des Moyen Moyen Niveau d'incidences : **MODERE** l'espèce : modifications:

Tableau 7: Incidences du projet sur les espèces animales d'intérêt communautaire de la zone d'influence

7. Propositions de mesures d'évitement, d'intégration et de réduction

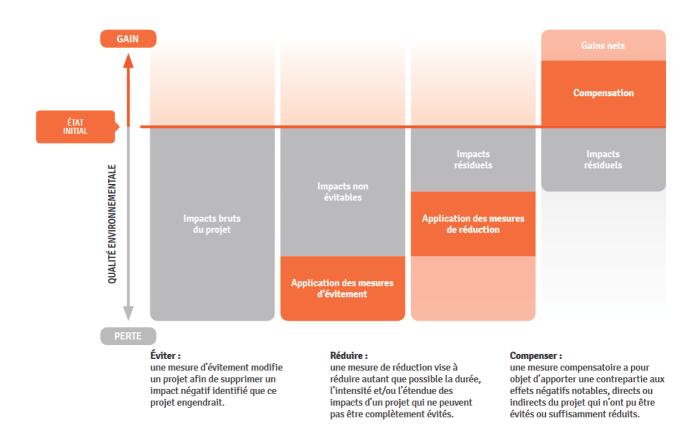
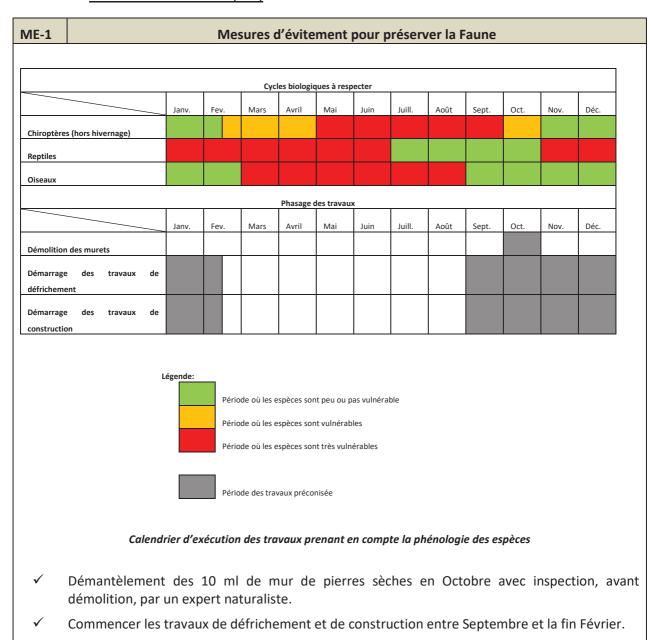


Figure 14 : La séquence « Eviter Réduire et Compenser » appliquée à la biodiversité

1. Mesures d'évitement (ME)



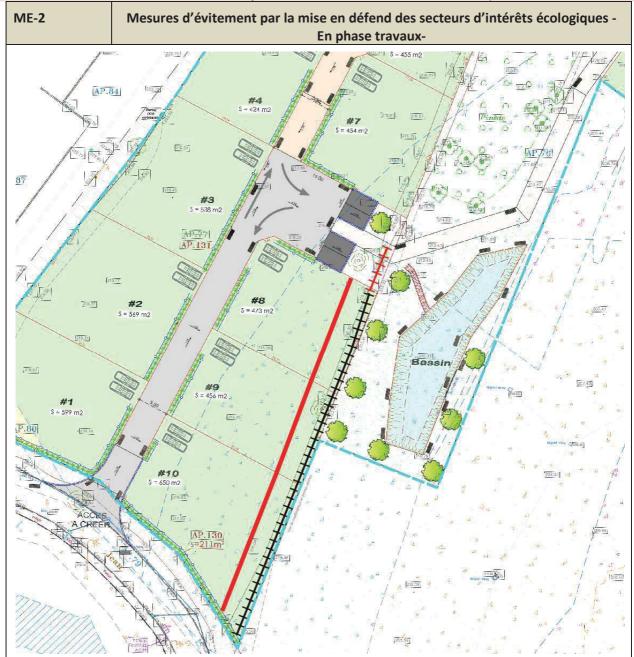


Figure 15 : Mise en défend des secteurs d'intérêts écologiques –Phase travaux

En phase travaux, un balisage par barrière HERAS sera imposé à 5 mètres du tronc des chênes blancs mâtures situés en haut de mur afin de protéger leur système racinaire.

ME-3

Mesures de lutte contre la pollution des eaux

La SAS CHOPIN s'engage à prendre des dispositions particulières dans le but de sensibiliser les entreprises. Les préconisations suivantes en fixent les modalités:

• Le schéma d'installation suivant permet de repérer les différents lieux stockage du matériel et d'engins ainsi que les sanitaires.



- Le lieu de stockage des engins et du matériel sera sur des zones adaptées et étanchéifiées par des bâches.
- Les travaux se feront uniquement le jour.
- Le plan de circulation suivant sera fourni aux entreprises. La vitesse de circulation indiquée sera limitée à 30 km/h.



- On veillera à ce que le matériel utilisé soit en bon état de marche et ne présente pas de fuite d'huile ou d'hydrocarbure. L'entretien des engins sera réalisé autant que possible dans les ateliers spécialisés des entreprises et non sur le site.
- L'approvisionnement en carburant se fera à partir de l'extérieur.
- Les engins seront équipés de kit anti-pollution. L'entretien et l'approvisionnement en carburant sera fait directement sur la partie recouverte d'enrobée actuelle,
- Aucun stockage de carburant (Hydrocarbures) en dehors des zones enrobées du site,
- Le gros entretien des engins et leur lavage seront réalisés en dehors du site.
- Les flexibles hydrauliques des engins seront vérifiés et périodiquement changés.
- Des stocks de matériaux absorbants (0/4 ou poudre absorbante) seront présents sur le site, ainsi qu'un kit de dépollution.
- Les déchets de chantier seront évacués de manière régulière et la fréquence dépendra de la phase en cours, vers les installations suivantes:
 - Les déchets dangereux et les emballages ayant contenu des produits dangereux seront évacués en installation réglementée.
 - Les déchets inertes Ces déchets devront être évacués dans une ISDI.
 - Les emballages, sauf ceux ayant contenu des produits dangereux, devront obligatoirement être valorisés par l'entrepreneur (décret n° 94- 609 du 13 juillet 1994). Le mode de valorisation est laissé au choix de l'entrepreneur, selon des critères de coût ou autres.
 - Les déchets ménagers et assimilés, non triés ou triés sur chantier mais non incinérables ou non recyclables seront évacués dans une ISDD. L'entrepreneur pourra également

- transporter ces déchets non triés à un centre de tri.
- Les déchets incinérables pourront être transportés par l'entrepreneur à une installation produisant de l'énergie.
- Les déchets valorisables pourront être transportés par l'entrepreneur à une installation de valorisation ou de recyclage.

Il est rappelé que, conformément aux termes de la loi du 15 juillet 1975 et du règlement sanitaire départemental, le brûlage à l'air libre de déchets est strictement interdit.

ME-4 Mesures d'évitement du risque de pollution accidentelle causée par des dépôts sauvages

- Le site sera clôturé,
- L'accès au site sera fermé en dehors des heures d'ouverture par une clôture et un portail sécurisés. Cette limitation de l'accès permettra d'éviter les usages polluants non autorisés (dépôts sauvages).

ME-5 Mesures de contention et de traitement des eaux polluées de manière accidentelle

- Par ailleurs, le chantier sera pourvu de sanitaires raccordés à réseau EU public.
- En cas de déversement accidentel, la mesure suivante sera prise : La réponse à un déversement accidentel est immédiate et adaptée au liquide répandu, puis contenu avec le bon absorbant et selon la bonne méthode. Une grande quantité de produits existe pour absorber les produits accidentellement déversés. Il peut s'agir de feuilles de microfibres ou de poudres absorbantes.
- Si malgré toutes les précautions prises, des liquides polluants étaient accidentellement déversés sur le sol, le personnel a pour consigne :
 - de circonscrire immédiatement la pollution par épandage de produits absorbants et/ou raclage du sol en surface ;
 - d'évacuer les matériaux pollués vers des sites de traitement agrées conformément à l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994.
 - Afin de prévenir toute pollution par les Matières En Suspension, les eaux de lavage des engins ainsi que les eaux de ruissellement seront contenues et traitées dans une benne à laitance.

2. Mesures de réduction (MR)

MR-1 Mesures de réduction en faveur des Chiroptères / Vitesse de circulation

✓ La circulation sera, de préférence, limitée à 30 km/h.

MR-2 Mesures de réduction en faveur des Chiroptères / Eclairage

- ✓ Les lampadaires devront être de type LED couleur « ambre » de puissance équivalente à 70 watts maximum et dirigés du mieux possible vers le sol, avec un cône réduit. Ils seront éteints entre minuit et 6 h du matin et seront équipés de détecteur de présence.
- Les bornes lumineuses seront positionnées sur le cheminement piéton. Ces éclairages nocturnes seront de type LED « ambre » de puissance 40 watts maximum et dirigés du mieux possible vers le sol, avec un cône réduit. Ils seront éteints et équipés d'un détecteur de présence.
- ✓ Ces éclairages seront néanmoins conformes à la réglementation en vigueur notamment pour les normes PMR.

MR-3 Mesures de réduction en faveur des Chiroptères

✓ Le mur en pierres sèches conservé ne devra pas être enduit, ni consolidé afin de ne pas combler les interstices.

3. Mesures d'intégration (Mi)

Mi-1 Mesures d'intégration écologique

Ne surtout pas planter de plantes envahissantes (invasives) au sein du projet.

Attention aux plantes envahissantes

Les plantes envahissantes sont des plantes exotiques naturalisées dans un territoire et qui modifient la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes dans lesquels elles se propagent. Elles entrent en compétition avec les espèces autochtones et peuvent menacer par leur prolifération des espèces de la flore, voire de la faune.

Buddleia davidii, plante envahissante à proscrire. D'autres plantes sont à éviter : Cotoneaster, Pittosporum, Pyracantha, Escoltzia, Giéditsia, Eleagnus, espèces fortement colonisatrices.

Conserver le plus possible d'arbres existants.

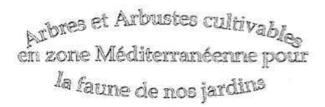
Favoriser la plantation d'essences locales (chênes verts, frêne à fleurs, pins pignon, micocouliers, oliviers, amandiers et autres arbres fruitiers) dans les espaces verts, ainsi que des arbustes préconisés par la LPO PACA (Cf. page suivante).



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Délégation Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : Rond-point Beauregard = 83400 Hyères
Tél. 04 94 12 79 52- Fax 04 94 35 43 28 = courriet : Libeat@tou.ft = 100.00 point | 100.0





REFUGE LPO

Le choix des plantes pour nos jardins est une chose importante qu'il convient de ne pas négliger. En effet, certaines espèces exotiques ou purement horticoles n'ont que peu d'intérêt pour la faune des jardins (oiseaux, insectes...): s'ajoute à cela le risque qu'une plante importée puisse entraîner des déséquilibres pour la flore locale qu'elle risque d'envahir.

Il est donc nécessaire de privilégier des espèces locales et adaptées à notre climat, qui pourront subvenir aux besoins des oiseaux et insectes. Multiplier les essences pour une même haie permettra également d'étaler les floraisons au fil des saisons, de varier les couleurs mais aussi de ralentir la propagation des maladies. Vous en trouverez une liste ci-dessous.

LES PLANTES MELLIFERES

Acer, Agrume, Albizia, Ampélopsis, Arbousier, Aronia, Aubépine, Berbéris, Buplèvre, Caryoptéris, Céanothe, Cératostigma, Choisya, Ciste, Cornouller, Coronille, Dracanéa, Escallonia, Fenouil, Frêne à fleurs, Fruitiers divers, Fusain, Gaura, Genêt, Glycine, Hypéricum, Indigoferra, Jujubier, Lagerstoëmia, Lavande, Laurier rose, Laurier sauce, Lierre, Mahonia, Marjolaine, Néflier, Paliurus, Parkinsonia, Pérowskia, Phlomis, Photinia, Rhamus, Romarin, Sauge, Sorbier, Sophora, Sureau, Tamaris, Teucrium, Thym, Tilleul, Troëne, Tubalghia, Viburnum, Vitex.

PLANTES A BAIES OU GRAINES MANGEES PAR LES OISEAUX

Amandier, Ampélopsis, Arbousier, Aronia, Aubépine, Aucuba, Azérolier, Cerisier, Figuier, Genévrier, Houx, If, Kaki, Lagerstoëmia, Laurier sauce, Lierre, Merisier, Micocoulier, Mûrier, Myrte, Olivier, Phillyréa, Pistachier lentisque et thérébinte, Pommier d'ornement, Poirier, Prunus, Rhamnus, Sabal, Sorbier, Sureau, Troëne, Vigne.

HAIES BRISE VENT

Aubépine, Chêne, Cyprès, Genévrier, Mûrier pyramidal, Ostrya, Poirier d'ornement, Pommier d'ornement, Tamaris, Tilleul pyramidal, Chêne vert, Chêne blanc.

Attention aux plantes envahissantes

Les plantes envahissantes sont des plantes exotiques naturalisées dans un territoire et qui modifient la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes dans lesquels elles se propagent. Elles entrent en compétition avec les espèces autochtones et peuvent menacer par leur prolifération des espèces de la flore, voire de la faune.

Buddleia davidii, plante envahissante à proscrire. D'autres plantes sont à éviter: Cotoneaster, Pittosporum, Pyracantha, Escoltzia, Giéditsia, Eleagnus, espèces fortement colonisatrices.

Liste des arbres et arbustes préconisés par la LPO PACA

7.1. Sur le site Natura 2000 ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour »

La zone d'influence du projet possède une importance négligeable à nulle pour l'avifaune ayant justifiée la désignation de la ZPS « Garrigues de Lançon et chaînes alentour » (Cf. pages précédentes). De ce fait, l'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000 ne comporte donc pas d'analyse spécifique des incidences du présent projet sur la ZPS « Garrigues de Lançon et chaînes alentour ».

7.2. Sur le site Natura 2000 ZSC FR9301589 « La Durance»

ESPECE			IMPACTS	MESURES PRECONISEES	IMPACTS RESIDUELS
Murin échancré	à es	oreilles	Destruction de gîte de transit Pollution lumineuse	ME-1, ME-2, ME-3, ME-4, MR-1, MR-2, MR-3 et Mi-1	Non significatives

Tableau 8 : Proposition de mesures d'atténuation adaptées à la conservation des espèces d'intérêt communautaire et les incidences résiduelles qui en résultent

7.3. Sur les autres espèces patrimoniales et/ou protégées

ESPECE	IMPACTS	MESURES PRECONISEES	IMPACTS RESIDUELS
Pipistrelle de Khul Pipistrelle commune Vespère de Savi	Destruction de gîte de transit artificiel Pollution lumineuse	ME-1, ME-2, ME-3, ME-4, MR-1, MR-2, MR-3 et Mi-1	Non significatifs
Lézard des murailles	Dérangement	ME-1, ME-2, ME-3, ME-4, MR-1 MR-3 et Mi-1	Non significatifs

Tableau 9 : Proposition de mesures d'atténuation adaptées à la conservation des espèces patrimoniales et/ou protégées et les incidences résiduelles qui en résultent

8. Conclusion

La SAS CHOPIN s'engage donc à :

- ne pas défricher, ni construire dans le zonage de la zone inondable d'aléa fort à très fort,
- conserver la chênaie blanche située sur le talus en limite Est de la parcelle AP 131 de la parcelle de projet,
- protéger la chênaie blanche située sur le talus en limite Est de la parcelle AP 131 de la parcelle de projet par une barrière HERAS en phase chantier disposée à 5 mètres des troncs des chênes blancs mâtures, sous le contrôle d'un expert naturaliste.
- conserver le muret de pierres sèches en limite Est de la parcelle AP 131 de la parcelle de projet exceptés les 10 ml qui seront démolis en Octobre après inspection, avant démolition, par un expert naturaliste. De plus, le mur en pierres sèches conservé ne devra pas être enduit, ou consolidé afin de ne pas combler les interstices.
- ne pas enduire, ni consolider ce muret de pierres sèches.

Concernant le futur lotissement, dans l'intérêt des Chauves-souris concernées par le présent projet de défrichement, il est fortement recommandé :

- Des bornes lumineuses seront positionnées sur le cheminement piéton. Ces éclairages nocturnes seront de type LED « ambre » de puissance 40 watts maximum et dirigés du mieux possible vers le sol, avec un cône réduit. Ils seront éteints et équipés d'un détecteur de présence
- Les candélabres devront être de type LED couleur « ambre » de puissance équivalente à 70 watts maximum et dirigés du mieux possible vers le sol, avec un cône réduit. Ils seront éteints entre minuit et 6 h du matin et seront équipés de détecteur de présence.
- Ces éclairages seront néanmoins conformes à la réglementation en vigueur notamment pour les normes PMR.
- de limiter la vitesse de circulation au sein du lotissement à 30 km/h;
- Afin de ne pas planter d'espèces exotiques envahissantes au sein des espaces verts collectifs, le document intitulé « Liste des arbres et arbustes préconisés par la LPO PACA » devra être intégré au programme des travaux.
- La zone éclairée se tiendra à plus de 20 mètres de la chênaie blanche conservée située sur le talus en limite Est de la parcelle AP 131 de la parcelle de projet,
- Planter préférentiellement, au sein des espaces verts : arbres et arbustes préconisés par la LPO PACA ;
- L'utilisation de produit phytosanitaire biocide sera proscrite pour la culture des jardins à l'accession, l'entretien des espaces verts, du dispositif de gestion des eaux pluviales et des jardins privatifs. L'ASL devra prendre cet engagement lors de sa création dans le Cahier des charges de l'ASL.

En phase travaux, des précautions seront prises pour éviter une pollution accidentelle du fossé pluvial :

- Par ailleurs, le chantier sera pourvu de sanitaires.

- On veillera à ce que le matériel utilisé soit en bon état de marche et ne présente pas de fuite d'huile ou d'hydrocarbure. L'entretien des engins sera réalisé autant que possible dans les ateliers spécialisés des entreprises et non sur le site.
- L'approvisionnement en carburant se fera quotidiennement à partir de l'extérieur.
- Le plan de circulation suivant sera fourni aux entreprises. La vitesse de circulation indiquée sera limitée à 30 km/h;
- Les différents lieux stockage du matériel et d'engins ainsi que les sanitaires respecteront le schéma d'installation du présent dossier.
- Le lieu de stockage des engins et du matériel sera une zone étanchéifiée par des bâches.
- Les engins seront équipés de kit anti-pollution. L'entretien et l'approvisionnement en carburant sera fait directement sur la partie recouverte d'enrobée actuelle,
- Aucun stockage de carburant (Hydrocarbures) sur le site,
- Le gros entretien des engins et leur lavage seront réalisés en dehors du site.
- Les flexibles hydrauliques des engins seront vérifiés et périodiquement changés.
- Des stocks de matériaux absorbants (0/4 ou poudre absorbante) seront présents sur le site, ainsi qu'un kit de dépollution.
- Les déchets de chantier seront évacués à une fréquence de 2 fois par semaine, vers les installations suivantes:
 - Les déchets dangereux et les emballages ayant contenu des produits dangereux seront évacués dans une installation de Classe 1.
 - Les déchets inertes. Ces déchets devront être évacués dans une installation de Classe
 3.
 - Les emballages, sauf ceux ayant contenu des produits dangereux, devront obligatoirement être valorisés par l'entrepreneur (décret n° 94- 609 du 13 juillet 1994). Le mode de valorisation est laissé au choix de l'entrepreneur, selon des critères de coût ou autres.
 - Les déchets ménagers et assimilés, non triés ou triés sur chantier mais non incinérables ou non recyclables seront évacués dans une installation de Classe 2.
 L'entrepreneur pourra également transporter ces déchets non triés à un centre de tri.
 - O Les déchets incinérables pourront être transportés par l'entrepreneur à une installation produisant de l'énergie.
 - Les déchets valorisables pourront être transportés par l'entrepreneur à une installation de valorisation ou de recyclage.
- Il est rappelé que, conformément aux termes de la loi du 15 juillet 1975.
- En cas de déversement accidentel, la mesure suivante sera prise : la réponse à un déversement accidentel est immédiate et adaptée au liquide répandu, puis contenu avec le bon absorbant et selon la bonne méthode. Une grande quantité de produits existe pour absorber les produits accidentellement déversés. Il peut s'agir de feuilles de microfibres ou de poudres absorbantes.
- Si malgré toutes les précautions prises, des liquides polluants étaient accidentellement déversés sur le sol, le personnel a pour consigne :
 - de circonscrire immédiatement la pollution par épandage de produits absorbants et/ou raclage du sol en surface;
 - o d'évacuer les matériaux pollués vers des sites de traitement agrées conformément à l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994.

- Afin de prévenir toute pollution par les Matières En Suspension, les eaux de lavage des engins ainsi que les eaux de ruissellement seront contenues et traitées dans un bassin de rétention.

Les incidences du projet de défrichement pour La SAS CHOPIN à La Roque d'Anthéron, **assorti de ses engagements**, sur le zonage Natura 2000 sont négligeables et ne remettent pas en cause la pérennité du site Natura 2000 ZPS « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour » ni celui de la ZSC «La Durance ».

Les incidences du projet de défrichement pour La SAS CHOPIN à La Roque d'Anthéron, assorti de ses engagements, n'a pas d'effet significatif dommageable sur le Réseau des sites Natura 2000, tant en phase travaux qu'en phase exploitation.

8.1. Présentation des méthodes ayant été utilisées pour produire l'évaluation

8.1.1. Equipe de travail

Ariane GRANAT Consultante en Environnement Naturaliste

8.1.2. Références bibliographiques

- DOCOB Tomes 1 et 2 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour »,
- DOCOB Tomes 1 et 2 « La Durance »,
- Carte d'alerte Chiroptères en PACA, GCP, DREAL PACA, 2009,
- Nouvel inventaire des oiseaux de France, Dubois, Le Marechal, 2008,
- Atlas des oiseaux nicheur en PACA, Flitti, 2009,
- Base de données Faune PACA de la LPO PACA,
- Base de données Silène Faune,
- FSD issues de l'INPN
- Base de données INFOTERRE,
- Chiroptères observés dans les Bouches-du-Rhône et le Var, GCP et CEN PACA, 1997,
- Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000, MEDD, 2004,
- Elaboration d'une méthodologie de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en L-R, CSRPN LR,
- Cahiers d'Habitats, INPN,
- Les critères d'évaluation et de suivi des incidences sur les espèces animales d'intérêt communautaire ou leurs habitats.

8.1.3. Consultations de spécialistes

Aucune.

8.1.4. Investigations de terrain

Dates	Nature des recherches	Méthodes employées	Conditions de prospection
18/01/2021	Avifaune et Générales pour le projet	Points d'écoute et billebaude	Bonnes (Pas de vent, Bruine)
22/01/2021	Avifaune et Générales pour le projet	Points d'écoute et billebaude	Bonnes (Pas de vent, Soleil)

Tableau 10 : Calendrier des investigations

a. **Protocole avifaune**

Deux matinées d'observation (entre 8h30 et 12h00) aux jumelles et enregistrement sonore simultanée. Reconnaissance visuelle et auditive des chants et des cris. Au sein de la zone d'influence, les points d'écoute ont été choisis en fonction de l'habitat naturel et de la présence d'élément favorisant l'affût. Neuf points d'écoute de 10 minutes ont été réalisés. Ensuite, la totalité de la zone d'influence et ses abords ont été parcouru au hasard (technique de la billebaude) afin de noter tous les indices et traces d'oiseaux (nid, plumes, pelotes, laissées, cadavre).



Figure 16 : Localisation des points d'écoute pour l'avifaune les 18/01/2021 et 21/01/2021

b. **Protocole Chiroptères**

Prospection visuelle basée sur :

- la recherche d'indices et traces de présence, de gîte de reproduction et de transition, et d'habitat potentiel (guano, interstices pierres, trou et fissure d'arbre et parois),
- une lecture paysagère afin de relever les corridors potentiels et leur connexion à des terrains de chasse potentiels.

Le site de projet et sa zone d'influence ne présentent pas de gîtes favorables à l'hivernage des Chiroptères d'intérêt communautaire. Seuls les interstices du mur de pierres sèches sont potentiellement favorables pour le transit de certaines espèces de chauves-souris. (Les interstices inspectés le 18/01/2021 n'accueillaient visiblement pas de Chiroptères).

Aucune prospection acoustique nocturne n'a donc été effectuée.

8.1.5. Méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques

Une évaluation globale de la qualité écologique de la zone d'influence sera fournie en croisant le statut des espèces et des espaces avec leur degré de sensibilité et de vulnérabilité.

Les enjeux sont alors hiérarchisés sur la base de critères biologiques ou de protection.

8.2. Méthode d'évaluation des incidences

8.2.1. Nature des incidences

Les incidences peuvent être liées à la phase de travaux lors de l'installation de l'activité, de l'exploitation en elle-même ou bien encore de la modification à long terme des milieux, après la phase d'exploitation. Elles sont à considérer par rapport aux espèces inventoriées mais aussi par rapport à leurs habitats et aux corridors biologiques qui relient ces habitats.

8.2.2. Durée et type d'incidences

Les incidences seront différenciées en fonction de leur durée et de leur type : directs, indirects, induits, permanents ou temporaires.

8.2.3. Niveau des incidences

L'évaluation des niveaux d'incidences est hiérarchisée selon une grille à double entrée :

- sensibilité écologique de l'état initial,
- niveau de modification ou altération résultant du projet.

Niveau de modification Sensibilité initiale	Fort	Moyen	Faible
Forte	Incidences très fortes	Incidences fortes	Incidences modérées
Moyenne	Incidences fortes	Incidences modérées	Incidences faibles
Faible	Incidences modérées	Incidences faibles	Incidences non significatives

Tableau 11 : Hiérarchisation des niveaux d'incidences

8.2.4. Niveau de sensibilité des oiseaux et des mammifères

Le niveau de sensibilité écologique est évalué selon la Méthode de hiérarchisation des enjeux établis par le CSRPN L-R

Il se calcule en faisant la moyenne de 4 indices : aire de répartition+amplitude écologique+niveau de l'effectif + (2x dynamique des populations).

Indice 1 = Aire de répartition

	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •
4	France
3	Méditerranée ou Europe de l'Ouest uniquement
2	Paléarctique occidental,
1	Paléarctique ou Monde.

➤ Indice 2 = Amplitude écologique

L'amplitude écologique s'évalue uniquement au niveau des habitats utilisés par les espèces en période de reproduction et en tenant compte de l'amplitude altitudinale. On ne tient pas compte des habitats utilisés pour l'alimentation.

Espèce d'amplitude écologique très étroite, espèce liée à un type d'habitat (ex. : Butor étoilé lié à la roselière)

Espèce d'amplitude écologique restreinte, induisant une fragmentation de sa répartition, mais pouvant être liée à plusieurs types d'habitats (ex. : Pipit rousseline lié aux pelouses, mais aussi aux milieux dunaires...)

Espèce d'amplitude écologique large, utilisant une large gamme d'habitats pour se reproduire.

Indice 3 = niveau d'effectifs

4	Espèce très rare en Europe et en France avec des effectifs très faibles ou très peu de localités connues (ex. :Pie-grièche à poitrine rose)
3	Espèce rare en Europe et en France avec des effectifs faibles ou peu de localités connues (ex : Outarde canepetière)
2	Espèce encore bien représentée en Europe et/ou en France, sans être toutefois abondantes (ex. Pie-grièche écorcheur, Busard cendré)
1	Espèce fréquente en Europe et/ou en France, avec des effectifs importants ne compromettant pas, à moyen terme, l'avenir de l'espèce (ex. : Alouette lulu)
0	Espèce très commune avec des effectifs très importants

indice 4 = dynamique des populations / localités

Pour la Faune, il s'agit des tendances démographiques connues sur les 20 dernières années à l'échelle nationale (Cahiers d'Habitat de l'INPN).

Pour les oiseaux, par exemple, les tendances sont extraites du livre rouge de la LPO/SEOF (1999). Pour les autres espèces, les tendances sont données à dire d'experts.

4	Disparu d'une grande partie de leur aire d'origine.		
3	Effectifs, localités ou surfaces sont en forte régression (régression rapide) et/ou dont l'aire d'origine tend à se réduire.		
2	Effectifs ou localités ou surfaces sont en régression lente.		
1	Effectif ou localités ou surfaces sont stables.		
0	Effectifs, localités ou surfaces sont en expansion.		

Niveau de sensibilité= (aire de répartition+amplitude écologique+niveau de l'effectif + (2x dynamique des populations))/4

	1	Faible
	2	Modéré
Niveau de sensibilité égale à	3	Fort
	4	Très fort

Tableau 12 : Hiérarchisation des niveaux de sensibilités

8.3. Difficultés techniques et scientifiques rencontrées

La seule difficulté technique rencontrée a été due à la précision du GPS Garmin 60 CSx qui est normalement de +/-2 m, mais qui avec le couvert végétal dense a donné des résultats de l'ordre de +/-4 m. Il a fallu faire de l'interprétation de photo aérienne pour ajuster la position des arbres remarquables recensés.

Aucune difficulté scientifique n'a été rencontrée pour la réalisation de cette étude.

ANNEXE

Les différents statuts de protection

1/ Statuts de protection au niveau mondial

a) La Convention de Washington (CITES):

Ce n'est pas une loi qui protège les espèces sur un territoire national, mais une règle qui définit le commerce entre États.

Elle a été signée en 1973. Sur le plan mondial, la convention de Washington réglemente le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction.

b) La Convention de Berne(Be)

Signée en 1979, elle concerne la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe. Les états signataires s'engagent à mettre en œuvre des politiques nationales pour assurer la conservation de la faune et de la flore sauvages, notamment lorsque celle-ci nécessite la coopération de plusieurs états.

- L'Annexe I, espèces végétales strictement protégées
- L'Annexe II, espèces animales strictement protégées,
- L'Annexe III, espèces dont l'exploitation est réglementée (interdiction temporaire ou locale d'exploitation, réglementation du transport ou de la vente...).

c) La Convention de Bonn (Bo)

Signée en 1979, elle concerne la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

- l'Annexe I, espèces menacées en danger d'extinction;
- l'Annexe II, espèces dont l'état de conservation est défavorable

d) La Liste Rouge Mondiale de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de nombreuses espèces et sous-espèces. Elle fait l'objet de mises à jour régulières en fonction de l'évolution de la situation de ces espèces.

Les différents statuts des espèces sont présentés dans le tableau suivant :

EX	Espèce éteinte au niveau mondial		
RE	Espèce disparue de métropole		
CR Espèce en danger critique d'extincti			
EN Espèce en danger			
VU	Espèce vulnérable		
NT	Espèce quasi menacée		
LC	Espèce à préoccupation mineure		
DD	Données insuffisantes pour l'évaluation		

2/Statuts de protection en Europe

*IC prio: intérêt communautaire prioritaire, du fait d'une forte responsabilité de l'Europe pour la conservation mondiale de l'espèce ou l'habitat visé.

a) Les Directives européennes :

- La Directive Habitat-Faune-Flore (DH)

Cette directive européenne de 1992 traite de la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

- L'Annexe I, les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
- L'Annexe II, espèces reconnues d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), intégrées au réseau européen Natura 2000;
- L'Annexe IV, espèces présentant un intérêt communautaire et nécessitant une **protection stricte**, qui doit être traduite dans la législation nationale de chacun des états membres.

La Directive Oiseaux (DO)

Adoptée en 1979, cette directive vise notamment à préserver l'avifaune d'intérêt communautaire.

- L'Annexe I, espèces dont la protection nécessite la mise en place de Zones de Protection Spéciale (ZPS), intégrées au réseau européen Natura 2000. Protection s'appliquant aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats;
- L'Annexe II, liste a contrario les espèces dont la chasse est autorisée.

3/Statuts de protection en France

La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature interdit notamment la destruction des animaux protégés ainsi que la destruction, la dégradation ou l'altération de leur habitat. Ultérieurement, la liste des espèces protégées concernées par cette loi a été fixée par arrêté ministériel. Signalons que toutes les espèces de chiroptères du territoire national métropolitain sont protégées.

- les espèces végétales comportent une partie applicable à l'échelle nationale .l'Arrêté du 31 août 1995, fixe la liste des espèces protégées sur le plan national.
 - PN1 espèces végétales menacées pour lesquelles la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces sauvages présents sur le territoire national, à l'exception des parcelles habituellement cultivées, des espèces citées à l'Annexe I du présent arrêté sont interdits. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.
 - PN2. Aux mêmes fins, il est interdit de détruire tout ou partie des spécimens sauvages présents sur le territoire national, à l'exception des parcelles habituellement cultivées, des espèces inscrites à l'Annexe II du présent arrêté.
 - Les espèces animales sont, en général, toutes définies au niveau national et font l'objet d'une série de décrets publiés par classe (oiseaux, mammifères, reptiles).
 - ✓ pour les Oiseaux :
 - PN1: espèces inscrites à l'article 3 pour lesquelles la destruction, la perturbation des individus et des sites de reproduction et de repos sont interdits ainsi que le transport et le commerce;
 - ✓ pour les Mammifères : liste publiée dans l'arrêté (paru au JORF du 6 octobre 2012) du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
 - PN1 : cette protection concerne les individus ainsi que les sites de reproduction et de repos des espèces
 - ✓ pour les Amphibiens et les Reptiles : l'arrêté du 19 février 2007 modifiant les arrêtés du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national ;
 - PN1: protection au titre des individus et de l'habitat (reproduction, repos, gîte);
 - PN2 : protection uniquement au titre des individus ;
 - ✓ pour les Insectes : liste publiée dans l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection avec
 - PN1 : protection au titre des individus et de l'habitat
 - PN2 : protection au titre des individus

Pour les espèces rares : La Liste Rouge Française Depuis 2007, le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) se sont associés pour réaliser la liste rouge des espèces menacées en France.

Les catégories UICN pour la Liste rouge

RE: Espèce disparue de métropole

En danger critique

Espèces menacées de disparition de métropole :

EN VU

En danger Vulnérable

TENER TO THE PERSON WITH THE

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD: Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA: Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivemage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

> La flore

En France, comme ailleurs dans le monde, de nombreux travaux ont été menés depuis des années pour identifier et recenser les espèces rares ou menacées.

Au niveau national, cela aboutit à la publication du **Livre Rouge de la Flore Menacée de France** (Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement).

Les objectifs du Livre Rouge de la Flore Menacée de France sont :

-d'identifier et de porter à la connaissance des différents acteurs de la protection de la nature (dont les aménageurs) les responsabilités particulières de la France en matière de conservation de la flore vasculaire ;

-d'identifier les urgences en matière de conservation ; de dresser un bilan des connaissances actuelles sur les espèces rares et menacées, et par voie de conséquence d'identifier les lacunes dans la connaissance ;

-de mettre à disposition de toutes ces personnes un ouvrage pratique, qui permette la mise en œuvre effective de programmes d'études et de conservation.

Ce document n'a aucune portée juridique, mais constitue simplement un porté à connaissance des espèces rares et menacées que l'on peut trouver sur un secteur.

Il précise, pour chaque espèce, les priorités à avoir pour les opérations de préservation, ainsi que le degré de menace ou de rareté, en s'appuyant sur la cotation UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Cette cotation définit pour chaque espèce un degré de rareté / régression allant de « éteinte » à « rare », en passant par « présumé éteinte », « en danger », « vulnérable ».

➤ L'avifaune

En février 2009, l'UICN France et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) ont publié la liste rouge des espèces d'oiseaux menacées sur le territoire métropolitain.

> Les mammifères

En août 2009, l'UICN France et le MNHN ont publié la liste rouge des mammifères menacés sur le territoire métropolitain suivant les catégories définies par l'IUCN.

3/Statuts de protection Régional

Protection régionale

Espèces végétales, arrêté du 29 octobre 1997

Pour les espèces rares : La Liste Rouge Régionale En complément de ce travail mené aux niveaux français et européens, l'élaboration de listes rouges régionales a également été lancée.

Basées sur les mêmes principes méthodologiques appliqués à l'échelon régional (voir le guide méthodologique élaboré par l'UICN), ces listes ont vocation à terme à faire le point sur la vulnérabilité des espèces de faune, de flore et de fonge présentes en région, en s'appuyant sur les nouvelles connaissances rassemblées dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages.

4/Statuts de protection Départemental

Protection départementale

Ex : Arrêté préfectoral du 22 novembre 1993 (Cueillette réglementée 05)